

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. P. ISWALA,  
président, ouvre la séance.**

**Sont présents:** Mmes et MM. Y. BOCCARD, G. BORDRY, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, C. MASTOURA, A. MIZRAHI, F. OSMANI, S. RAGAVAN, J. REVILLET, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.  
MM. D. BOCCARD et Y. de PREVILLE arriveront à 21H15.

**Sont excusés:** Mme et MM. J.-C. BRULHART, L. GREMAUD et A. RIMAN

M. J.-M. DEVAUD, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Désignation d'un membre de l'UDC en remplacement de M. Didier Jordan, démissionnaire, au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin.
6. Délibération n° 2009-21 relative à l'ajout de l'article 3bis au statut du personnel de la commune de Meyrin et de l'échelle des traitements applicable au personnel éducatif des institutions de la petite enfance.

7. Délibération n° 2009-22 relative à l'installation d'un système de vidéo-surveillance à la patinoire couverte du centre sportif de Meyrin.
8. Délibération n° 2009-23 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'573/2 – rue Virginio-Malnati 71, 71A, 71B, 71C.
9. Délibération n°2009-27 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 547'000.-** destiné à effectuer le désamiantage de l'intégralité de l'école de la Golette, propriété de la commune de Meyrin.
10. Délibération n° 2009-25 présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires pour favoriser la réalisation des travaux d'assainissement énergétiques des bâtiments, publics et privés, situés sur le territoire de la commune de Meyrin.
11. Délibération n° 2009-26 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 60'000.-** afin de financer la mise en route immédiate de quatre à six audits sur les bâtiments communaux les plus exposés aux déperditions énergétiques.
12. Délibération n° 2009-15a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008. **Rapport de la commission des finances** (Mme Dorine Duay-Duran, DC).
13. Délibération n° 2009-16a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008. **Rapport de la commission des finances** (Mme Dorine Duay-Duran, DC).
14. Délibération n° 2009-17a relative à l'approbation du rapport de gestion 2008 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances** (Mme Dorine Duay-Duran, DC).
15. Délibération n° 2009-18a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'200'000.-** destiné à l'acquisition du parking couvert de Meyrin-Village (PMV SA) et à couvrir les frais liés à cette opération. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. Ragavan, Ve).
16. Résolution n° 2009-15 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, visant à soutenir, par la création d'un fonds communal anti-crise, les jeunes/les jeunes adultes, les familles, les aînés, l'emploi et l'économie des citoyennes et citoyens habitant et travaillant sur la commune de Meyrin.
17. Résolution n° 2009-07a présentée par Adriana Schweizer pour le groupe UDC, Myriam Girardet pour le groupe AIM, Mathieu Chambers pour le groupe DC, Andrea Riman pour le groupe AGT, relative à l'achat du domaine agricole sis au 76, route de Prévessin à Mategnin en vue d'y installer les activités du Manège équestre de Meyrin. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & finances conjointe** (Mme Ecuyer, R).

18. Rapport du délégué à la CCIT (commission consultative intercommunale transfrontalière) (M. Hernot, S).
19. Projets de résolution.
20. Projets de motion.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.
23. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2009-2010.

\* \* \*

En préambule, **M. Iswala** annonce que, suite à de nouveaux éléments, le Conseil administratif demande de retirer la délibération n° 2009-18a qui fait l'objet du point 15 de l'ordre du jour. Il ajoute que le Conseil municipal sera informé de l'évolution de ce dossier.

En outre, **M. Iswala** indique qu'il a été déposé sur les tables en début de séance la motion n° 2009-03, présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom de l'AIM, demandant au Conseil administratif d'inciter, par le biais de l'ACG, toutes les communes genevoises à faire pression auprès du Canton pour que les différentes polices municipales obtiennent le droit de contrôler officiellement la vitesse des automobilistes sur leur territoire.

Il met donc aux voix l'adjonction de la **motion n° 2009-03** à l'ordre du jour, ce qui est **accepté à la majorité évidente**.

\*\*\*\*\*

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2009

Il n'y a pas de remarque et **M. Iswala** met aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité**.

\* \* \*

## 2. Communications du Bureau

Il est donné lecture des courriers suivants :

- a) Lettre adressée le 22 avril 2009 au Conseil administratif par l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle (ADIHQC):

**Concerne : résolution n° 2009-04**

*Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur les Conseillers administratifs,*

*Nous nous référons à la résolution n° 2009-04 relative au projet de desserte des transports public 2010 sur les communes de Satigny, Meyrin et Vernier, de même qu'à son annexe, adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 mars 2009.*

*Nous avons pris connaissance avec inquiétude du projet concernant les projets de desserte des transports publics 2010. En effet, le trajet de la ligne du bus n° 54 retenu par les autorités a une vocation transfrontalière. Le bus n° 54 traversera le quartier de villas de la Citadelle pour ensuite emprunter une route non encore construite qui longera l'aviation civile puis le centre commercial Leclerc pour enfin rejoindre Ferney-Voltaire.*

*Il est évident que l'aménagement d'une telle voie de communication créera un trafic de transit de véhicules privés à travers le quartier de la Citadelle en particulier pour les frontaliers souhaitant rejoindre le centre de Meyrin !*

*Les habitants du quartier de la Citadelle s'opposent fermement à une augmentation drastique de la circulation en contrepartie du passage d'un bus.*

*Ce sujet sera abordé lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le mercredi 13 mai. A cet égard, le comité vous serait très reconnaissant si l'un des membres du Conseil administratif pouvait être présent lors de cette séance.*

*Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur les Conseillers administratifs, à l'assurance de nos sentiments distingués.*

*Pour le comité  
Muriel Gualzata Aeby*

*CC : président du Conseil municipal*

**M. Devaud** ajoute avoir rencontré les membres de l'ADIHQC lors de leur assemblée générale du 13 mai. A cette occasion, il a été rappelé la demande des habitants d'être reliés aux transports publics et c'est pourquoi une desserte de bus a été prévue dans le quartier. Toutefois, les habitants craignent que ceci implique un élargissement de la route, ce qui est d'autant plus gênant que la mise des égouts en séparatif vient d'y être faite. Il s'avère toutefois que les TPG ne prévoient pas de transports publics à la Citadelle avant la mise en service de la diretissima, soit en 2011. Quant à la route cantonale de contournement, qui avait été demandée par M. Charpier en vue de soulager l'avenue de Mategnin, son trajet n'est pas encore déterminé et l'étude y relative ne commencera que dans deux à trois ans, une fois que les projets de développement au nord de l'aéroport auront été définis. **M. Devaud** conclut en indiquant que certains se demandent même s'il ne serait pas préférable de renoncer aux transports publics si cela doit engendrer une forte augmentation de trafic.

b) Lettre envoyée le 27 avril 2009 par M. Roland Zosso :

*Monsieur le Président,*

*Ayant assisté au début de la séance du Conseil municipal du 7 avril courant, l'ordre du jour de cette séance avait inscrit au point 27 les questions. Croyant être autorisé en qualité de citoyen auditeur et après m'être informé, j'eus tôt fait d'apprendre, à mon grand désarroi, que seuls les conseillers étaient en droit de ce faire. Ce qui m'amène, par voie de conséquence à vous adresser la présente missive, à laquelle vous aurez l'obligeance de donner la suite qu'elle comporte. Je vous en remercie déjà par avance.*

*Veillez me permettre dès lors de vous solliciter sur les questions suivantes:*

*En l'espace d'une année, la commune de Meyrin vient de réaliser trois grands travaux, soit*

- le stade de foot et sa galerie couverte*
- la crèche de Champs-Fréchet et*
- le "bloc de glace", soit la patinoire couverte.*

*De ces trois réalisations, qu'en est-il du domaine écologique et de ce nouveau concept appelé "minergie" ?*

*Il semblerait que nos députés ne soient pas très au courant ou alors... "très discrets". Je fais allusion à ce propos aux panneaux solaires, photovoltaïque, géothermie, puits canadien, ce qui semble être un vocabulaire fort abstrait pour ces messieurs les élus. Je ne puis m'empêcher à ce propos de connaître quelles dispositions auraient été prises notamment dans le domaine de la production d'eau chaude pour les douches, de l'éclairage de secours (dans les escaliers de tribune lors de matches en début de soirée...).*

*Pour conclure la présente, je laisse à votre appréciation l'opportunité de ma démarche, soit celle d'un citoyen contribuable depuis 47 ans toujours plus curieux et soucieux de l'investissement judicieux des recettes fiscales de la commune de Meyrin.*

*J'attends ainsi une réponse claire et précise à chaque problème soulevé à la faveur de la présente et je ne doute pas que vous saurez y satisfaire à votre plus proche convenance.*

*Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.*

R. Zosso

**M. Iswala** signale que le Bureau propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.

D'autre part, il indique que les conseillers sont invités à la table ronde du PACA Genève-Meyrin-St-Genis, qui aura lieu le lundi 8 juin 2009 de 16h00 à 22h00 à l'Hôtel Ramada à Cointrin.

Il annonce encore avoir reçu une copie de la lettre adressée au Service de surveillance des communes par MM. Jacques Charpier, Jean-Philippe Hulliger, Didier Schweizer et Faruk Osmani, lesquels dénoncent la violation par le Conseil municipal des articles 42, 43 et 44 de son règlement lors de sa séance plénière du 7 avril pour le vote du règlement du Conseil municipal.

**M. Iswala** donne lecture de la lettre envoyée à la Commune par la Surveillance des communes:

***Violation par le Conseil municipal des articles 42, 43 et 44 de son règlement lors de sa séance plénière du 7 avril 2009***

*Madame le Maire,*

*Nous vous remettons en annexe copie du courrier du 21 avril 2009 de Messieurs Jacques Charpier, Jean-Philippe Hulliger, Didier Schweizer et Faruk Osmani. Nous vous saurions gré de bien vouloir le transmettre au bureau du Conseil municipal afin que celui-ci nous fasse parvenir ses observations.*

*Dans l'intervalle vous voudrez bien nous adresser le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2009.*

*Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de notre considération distinguées.*

*Guillaume Zuber  
Directeur*

**M. Iswala** ajoute que le Bureau s'est réuni le 11 mai pour discuter de ce point et a adressé une lettre comprenant ses observations à la Surveillance des communes.

Par ailleurs, **M. Iswala** signale qu'une pétition demandant le maintien du bus 28 à Meyrin et ayant recueilli 4'527 signatures a été remise par M. Hulliger au Grand Conseil, avec copie à la Commune.

**M. Tremblet** présente à l'assemblée la coupe gagnée par une équipe composée de MM. Boccard, Dumalle, Gremaud et Morand lors de la course des conseillers municipaux qui a eu lieu à Bernex en avril.

Il tient également à féliciter la deuxième équipe composée de MM. Devaud, Hamann et Solai qui s'est classée 9<sup>e</sup> sur 12.

**M. Tremblet** espère que la Commune présentera deux équipes l'an prochain et conservera la coupe grâce à une troisième victoire consécutive, avec l'espoir que des femmes figureront parmi les participants.

*(Applaudissements)*

**M. Iswala** ajoute encore que la commission de liaison s'est réunie le 18 mai pour discuter de la présence de Mmes Hayes et Schweizer en commission, lesquelles ont demandé de pouvoir reprendre leur place dans les commissions dont elles étaient membres en tant que représentantes du parti radical.

Il fait ensuite part des conclusions de la commission:

"La commission de liaison s'est réunie le lundi 18 mai pour discuter de la nouvelle proposition du groupe UDC suite à son recours jugé irrecevable par le Tribunal administratif contre le vote de la résolution n° 2008-19 relative à l'interprétation du règlement du Conseil municipal concernant le nombre de sièges attribués par parti en commission. Le groupe UDC a en effet proposé que Mmes Hayes et Schweizer puissent assister jusqu'à la fin de cette législature aux séances de commission dont elles faisaient partie en tant que représentantes du parti radical, en venant en surnombre des sièges radicaux avec la possibilité de participer aux débats, de toucher des jetons de présences mais en renonçant à participer aux votes de préavis des commissions concernées.

Après avoir auditionné les groupes UDC et débattu, la commission de liaison a refusé la proposition du groupe UDC par 4 non et 2 oui, le groupe UDC s'est abstenu de voter. La commission de liaison confirme ainsi le vote du 2 mai 2008 où la majorité de ce Conseil avait accepté la résolution n° 2008-19 et l'interprétation du règlement actuel du Conseil municipal. La commission de liaison considère maintenant cet objet comme clos d'autant plus que le groupe UDC n'a pas utilisé son droit de recours suite à l'arrêt du Tribunal administratif."

En outre, **M. Iswala** relève que tous ont reçu le programme meyrinois du festival du développement durable.

Enfin, **M. Iswala** donne lecture d'une lettre, datée de ce jour, que vient de lui remettre le président de l'association des intérêts de Cointrin :

*M. Iswala,*

*Comme convenu lors de notre rencontre à l'assemblée générale des intérêts de Cointrin, je vous remets le P.V. de celle-ci.*

*J'ai marqué les paragraphes relatifs au PLQ, les considérations et remarques qui en ont découlé, et je vous laisse seul juge de savoir si vous voulez lire ces textes lors du Conseil municipal de ce soir.*

*Malheureusement je ne pourrai pas assister à cette séance car je suis déjà occupé ce soir, mais je vous remercie par avance de votre obligeance et vous prie d'accepter, M. Iswala, mes respectueuses salutations.*

*Maurice Wuillemin  
Président*

**M. Iswala** indique que le Bureau propose d'envoyer le procès-verbal de l'assemblée générale aux conseillers.

### 3. Communications du Conseil administratif

**M. Devaud** donne lecture des communications du Conseil administratif:

*Séance du 7 avril 2009 – question de M. Boccard*

#### Nettoyage des abribus

Les vitres des abribus ont été nettoyées à la fin du mois d'avril 2009. Malgré cette intervention, leur aspect reste quelque peu altéré par des gravures effectuées par des personnes malveillantes au moyen d'objets métalliques. Une étude est en cours pour trouver, lors des remplacements de vitres cassées, un matériau plus résistant aux contraintes mécaniques, tout en offrant une luminosité appréciée par les usagers.

\*\*\*\*\*

#### Conseil administratif

Nous vous informons que M. Sansonnens sera maire de la Commune du 1<sup>er</sup> juin prochain au 31 mai 2010 alors que la vice-présidence sera occupée par Mme Boget.

\*\*\*\*\*

#### DuPont de Nemours

L'entreprise multinationale DuPont de Nemours, sise à Meyrin, conçoit et produit des outils et matériaux de haute technologie. Afin de raffermir ses liens avec son voisinage, DuPont de Nemours organise une visite guidée le mercredi 1<sup>er</sup> juillet. Pour des questions d'organisation, le nombre d'invités est limité à un conseiller municipal par groupe. Ceux qui seraient intéressés sont priés de s'annoncer ce soir au bureau du Conseil.

**M. Devaud** ajoute que la visite aura lieu de 13h30 à 16h30 et rappelle que cette entreprise est implantée à Genève depuis 50 ans et qu'elle fête ses 20 ans d'activités au Grand-Saconnex et à Meyrin. Compte tenu que le Conseil administratif souhaite tisser des liens plus étroits avec les entreprises communales et que les ateliers de DuPont n'ont jamais été ouverts au public jusqu'à ce jour, il invite les conseillers à donner suite à cette invitation.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** signale que le groupe UDC va continuer à recourir contre la décision du Conseil municipal.

\* \* \*

4. Parlement des jeunes

Néant.

\* \* \*

5. Désignation d'un membre de l'UDC en remplacement de M. Didier Jordan, démissionnaire, au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin

**Mme Hayes** annonce que l'UDC propose que M. Schweizer remplace M. Jordan à la Fondation Nouveau Meyrin.

**M. Hulliger** aimerait savoir où en est le projet de loi n°10'480 relatif à la modification des statuts en vue de permettre qu'un représentant de chaque groupe soit représenté au sein de la Fondation.

**M. Sansonnens** explique que ce projet de loi a été déposé auprès de la commission des affaires régionales et qu'il est probable qu'il soit voté par le Grand Conseil en automne.

Pour **M. Charpier**, il s'agit d'une pure formalité qui devrait être rapidement réglée et il ne comprend pas qu'il faille plus d'une année pour donner suite à une décision du Conseil municipal. Afin d'accélérer la procédure, il demande de prévoir d'ores et déjà la désignation d'un représentant de l'AIM à la Fondation dans l'ordre du jour du Municipal de juin.

Il est donc pris note de la nomination de M. Schweizer au sein de la FNM.

\* \* \*

6. Délibération n° 2009-21 relative à l'ajout de l'article 3bis au statut du personnel de la commune de Meyrin et de l'échelle des traitements applicable au personnel éducatif des institutions de la petite enfance

**Mme Boget** indique qu'il s'agit de régulariser la pratique mise en place en automne 2008 avec le personnel de la petite enfance. Elle explique que l'ouverture de la crèche des Champs-Fréchets impliquait de modifier la grille salariale et de remanier le statut du personnel et précise que seules deux communes, dont Meyrin, ont du personnel municipalisé. Elle ajoute qu'il était difficile de prouver que le salaire du personnel de la Commune était au même niveau que dans les autres institutions de la petite enfance. **Mme Boget** mentionne que la Commune a donc dû aligner ses salaires sur ceux en vigueur en ville de Genève puisque l'organe de référence est la convention collective du travail qui régit les structures de la ville de Genève, en ajoutant que les statuts de la petite enfance doivent être intégrés dans les statuts communaux.

**Mme Boget** rappelle que ce dossier a été présenté en commission en février 2009 puisque ces modifications impliquaient un dépassement budgétaire au niveau des charges salariales, ce qui avait été accepté.

Il s'agit donc aujourd'hui de régulariser la situation en acceptant l'adjonction de l'article 3bis au statut du personnel ainsi que l'échelle des traitements. **Mme Boget** conclut en indiquant que ces démarches ont été menées en étroite collaboration entre le personnel de la petite enfance, la commission du personnel, le secrétariat général et elle-même.

**M. Iswala** indique que le bureau propose le **vote immédiat** qu'il met aux voix, ce qui est **accepté à l'unanimité**.

**M. Mastoura** fait la déclaration suivante:

"La délibération n°2009-21 relative à l'ajout de l'article 3bis au statut du personnel de la commune de Meyrin et de l'échelle de traitement applicable au personnel éducatif des institutions de la petite enfance n'est qu'une reconnaissance aux salariés hommes-femmes ainsi qu'une garantie des conditions de travail afin de permettre au personnel éducatif d'accomplir ses tâches respectives dans les meilleures conditions. Cette délibération offre au personnel une évolution non négligeable dans l'égalité des traitements salariaux entre hommes et femmes.

Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin ne peut que soutenir cette délibération."

**M. Mizrahi** annonce que le groupe UDC soutient cette délibération et par conséquent l'alignement des salaires avec ceux de la ville de Genève.

Plus personne ne désirant s'exprimer, il est passé au vote de la **délibération n° 2009-21**

**relative à l'ajout de l'article 3bis au statut du personnel de la commune de Meyrin et de l'échelle des traitements applicable au personnel éducatif des institutions de la petite enfance**

---

Vu le statut du personnel de la commune de Meyrin entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1989 et ses modifications des articles 46, 60, 60bis, 70, 78 et 97 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992;

Vu l'évolution des conditions applicables au personnel éducatif des institutions de la petite enfance sur la place de Genève et plus particulièrement l'introduction de conventions collectives de travail;

Vu les discussions entre l'exécutif, le secrétariat général et les membres de la commission du personnel;

Vu les séances du service de la petite enfance du 10 décembre 2007 et du 19 mai 2008 présentant notamment le projet de règlement de la petite enfance et sa mise en œuvre;

Vu le rapport de la commission conjointe petite enfance et écoles & finances du 26 février 2008 présentant notamment les grandes lignes du projet de règlement de la petite enfance et la nouvelle grille des salaires avec son incidence financière sur le budget de fonctionnement;

Vu l'article 30, lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2009,

## DECIDE

### PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'approuver l'ajout de l'article 3bis au statut du personnel de la commune de Meyrin tel qu'il figure dans le texte annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération,
2. d'approuver l'échelle des traitements applicable au personnel éducatif des institutions de la petite enfance telle qu'elle figure dans le texte annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.

\* \* \*

#### **7. Délibération n° 2009-22 relative à l'installation d'un système de vidéo-surveillance à la patinoire couverte du centre sportif de Meyrin**

**M. Sansonnens** rappelle que la patinoire a été victime d'actes de vandalisme pendant sa construction et c'est pourquoi il est proposé d'y installer un système de vidéo-surveillance. Toutefois, pour ce faire, il est impératif d'établir un règlement y relatif, notamment en raison de la protection des données.

En conclusion, il propose de renvoyer ce projet en commission de sécurité.

Afin de permettre à la commission de faire son travail en connaissance de cause et vu que le règlement portera sur la surveillance de toute la Commune, **M. Robert** aurait aimé disposer du rapport demandé par voie de motion en décembre 2008 relatif au vandalisme dans la Commune. Aussi demande-t-il que le Conseil administratif établisse un rapport écrit sur la situation et l'évolution des incivilités, du vandalisme et de l'insécurité à Meyrin et que celui-ci soit remis aux conseillers avant la commission.

**M. Devaud** lui fait remarquer qu'une présentation chiffrée des actes d'incivilité a déjà été réalisée et présentée en commission. En outre, suite à la résolution déposée par M. Schweizer demandant l'ouverture d'un poste de police à Meyrin, les communes voisines ont été contactées et il a été relevé que celles-ci partageaient l'avis de la Commune quant au fait que le poste de police de Blandonnet est en sous-effectif. Ayant constaté que les maires des autres communes trouvaient également nécessaire d'augmenter le nombre de policiers cantonaux, **M. Devaud** a pris contact avec l'ACG, et il pense que celle-ci acceptera d'établir un projet d'ici cet automne demandant au conseiller d'Etat en charge du département des institutions d'assumer ses responsabilités en matière policière dans les communes.

Quant à la surveillance vidéo, il note que cette délibération ne concerne que la patinoire mais reconnaît qu'une telle surveillance pourrait être étendue à d'autres emplacements.

**M. Chambers** considère que le rapport demandé par M. Haldemann sur les déprédations commises à Meyrin a effectivement été partiellement transmis en commission et relève que les actes de vandalisme se poursuivent. Il annonce que les démocrates-chrétiens estiment donc être en possession des renseignements nécessaires pour que ce dossier soit traité en commission de sécurité.

**M. Schweizer** fait remarquer que la zone Forum-Mairie-Undertown est également souvent victime d'actes de vandalisme et souhaite qu'elle soit incluse dans la délibération.

**M. Charpier** pense qu'il faudrait ajouter la mention suivante au "décide", comme garde-fou: "Toute mise en place d'une installation de vidéo-surveillance devra au préalable être approuvée par le Conseil municipal".

**M. Robert** considère que les éléments transmis en commission ne correspondent pas à ce qui a été demandé dans la motion, à savoir l'évolution de la situation au niveau de la sécurité et de la criminalité ainsi que des déprédations dans la Commune. Il note que le seul renseignement fourni montre que le nombre de plaintes a considérablement diminué entre 2007 et 2008 mais que les données comparatives permettant de savoir si la situation se dégrade réellement ne sont actuellement pas disponibles.

Il fait en effet remarquer qu'il est question de la surveillance des habitants et de dépenses importantes. Aussi insiste-il pour que ce rapport soit remis à la commission avant le débat portant sur ce point.

**M. Schweizer** indique que les vols ont doublé à Meyrin en 2008.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met au vote le renvoi de la délibération n° 2009-22 à la commission de sécurité.

Cette proposition **EST APPROUVEE A L'UNANIMITE**.

8. Délibération n° 2009-23 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'573/2 – rue Virginio-Malnati 71, 71A, 71B, 71C

**M. Iswala** annonce que le bureau propose le vote immédiat.

**M. Sansonnens** relève que ce dossier a déjà suscité des débats animés et que quatre villas sont en construction, l'indice d'utilisation du sol étant de 25%. Une demande a été formulée par les mandataires d'augmenter la dimension de la cuisine, ce qui porte l'IUS à 26.5. C'est pourquoi il doit y avoir l'accord du Municipal et **M. Sansonnens** souhaite un vote immédiat étant donné qu'il s'agit d'une petite augmentation d'IUS.

**M. Hulliger** préfère renvoyer ce dossier en commission. En effet, il n'accepte pas ce genre de procédé qui consiste à déposer un projet prévoyant un IUS de 25%, soit à la limite de ce qui est du ressort de l'exécutif, puis à proposer des adjonctions qui n'auraient peut-être pas été acceptées si elles avaient été soumises au Municipal.

Il distribue quelques photographies sur lesquelles il relève des incohérences par rapport aux plans, parmi lesquelles la porte du garage qui est murée, l'absence de mur entre le garage et le séjour, le sous-sol qui a été agrandi et où des salles de bains ont été aménagées, les soupiraux qui ont été augmentés et agrandis et, enfin, le fait que les villas ne semblent pas identiques contrairement à celles figurant sur les plans. Il se demande en outre si les terrasses sont comprises dans l'IUS.

En résumé, **M. Hulliger** soupçonne des irrégularités et le gain de 1.20 m. de surface habitable sur l'une des villas. Il note que la police des constructions, qui est chargée des vérifications, n'a pas le temps de s'en occuper et ne vient que sur dénonciations. En conséquence, il souhaite avoir d'autres informations et demande le renvoi de cette délibération en commission.

**M. Sansonnens** mentionne que, sur la base d'une dénonciation d'un habitant de la Commune, l'administration s'est déplacée sur les lieux et a relevé les anomalies soulevées par M. Hulliger. Il explique que le préavis quant à l'IUS est de la compétence de la Commune et que l'autorisation de construire est soumise au Conseil administratif pour préavis, l'autorisation finale étant accordée par le DCTI. Toutefois, la Commune n'a pas le pouvoir de surveiller que les constructions sont conformes aux autorisations mais un courrier a néanmoins été envoyé à la police des constructions pour dénoncer une partie des points évoqués.

**M. Sansonnens** considère cependant que la dérogation à l'IUS est un autre problème et précise encore que les sous-sols ne sont pas compris dans le calcul de l'IUS.

**M. Hulliger** en déduit que le Conseil pourrait donc être amené à approuver un dossier qui pourrait être bancal, ce qu'il ne juge pas normal. Aussi maintient-il sa proposition de renvoi en commission et refusera-t-il la dérogation si elle est mise immédiatement au vote.

**M. Schweizer** est du même avis et approuve le renvoi en commission. De plus, il est surpris que le Bureau n'ait pas donné lecture d'un courrier envoyé par M. Claude Auberson.

Il semblerait toutefois que le Bureau n'ait pas reçu cette lettre et M. Schweizer la transmet donc à M. Iswala pour qu'il en donne lecture.

**M. Dumalle** rappelle qu'il avait été décidé de discuter des IUS quartier par quartier et s'étonne de voir que l'on retourne aux anciennes méthodes qui consistent à demander des dérogations au cas par cas. Il annonce que les Verts refuseront cette délibération et préfèrent son renvoi en commission.

**M. Chambers** indique que les PDC souhaitent également renvoyer cette délibération en commission afin de discuter de l'IUS et des nouveaux plans modifiés.

Pour **M. Robert**, il est difficile d'accepter une demande des propriétaires alors que la Commune a dénoncé des irrégularités. Il s'agit donc soit de renvoyer le dossier en commission, soit de surseoir à la décision en attendant des éclaircissements.

**M. Charpier** est du même avis.

**Mme Ecuyer** appuie également ces propos et juge inutile de convoquer une commission sans avoir tous les renseignements nécessaires.

**M. Iswala** propose de lire la lettre de M. Auberson uniquement si le vote immédiat est accepté. Dans le cas contraire, elle sera transmise aux commissaires.

Il met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **refusé à la majorité évidente**.

Il est ensuite procédé au vote du renvoi de la **délibération n° 2009-23** à la **commission d'urbanisme, mobilité et logement**, ce qui est **ACCEPTÉ PAR 14 OUI, 4 NON ET 7 ABSTENTIONS**.

\* \* \*

9. **Délibération n°2009-27 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 547'000.- destiné à effectuer le désamiantage de l'intégralité de l'école de la Golette, propriété de la commune de Meyrin**

**M. Iswala** annonce que le Bureau propose le vote immédiat.

**M. Devaud** rappelle qu'une étude a été menée en 2008 qui a démontré que seule l'école de la Golette dépassait les normes en matière d'amiante et que des travaux devaient donc y être entrepris. Or, ceux-ci ne peuvent être effectués que pendant les vacances scolaires d'été. Dans cette optique et compte tenu du délai référendaire, il demande que cette délibération soit votée immédiatement.

**M. Devaud** explique qu'en raison du montant des travaux, les mandataires ont été mis au concours et que le moins cher a établi un rapport et des soumissions, à la suite desquels un appel d'offres a été lancé auprès des entreprises. Les travaux ont donc été estimés sur la base de la soumission de la société la moins-disante.

Il détaille ensuite les coûts des travaux, ceux de désamiantage représentant le poste le plus important alors que les frais de déménagement et de mise en garde-meuble du mobilier se montent à CHF 19'200.-. Il précise qu'il n'a pas été possible d'examiner la totalité du bâtiment et c'est pourquoi une réserve de 10% pour travaux imprévus a été rajoutée. **M. Devaud** conclut en indiquant que le chantier doit être terminé d'ici au 17 août prochain et rappelle que les parents ont été reçus afin de les rassurer quant à ces questions d'amiante.

**M. Schweizer** signale que l'UDC approuvera sans réserve cette délibération.

**M. Mastoura** fait la déclaration suivante:

"La délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 547'000.- destiné à effectuer le désamiantage de l'intégralité de l'école de la Golette, propriété de la commune de Meyrin, répond à la directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail. Vu la dangerosité de l'amiante envers les enseignants et les élèves, vu le degré d'urgence de l'assainissement évalué par l'expert en la matière, le parti socialiste de Meyrin-Cointrin soutient cette délibération afin que ces travaux soient réalisés le plus tôt possible."

**M. Iswala** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

**M. Hulliger** note que la clause du besoin est évidente et que la discussion ne peut porter que sur les coûts. Aussi aimerait-il savoir si plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres ou si les travaux sont si spécifiques qu'une seule société est en mesure de les faire.

**M. Devaud** répond que trois sociétés peuvent effectuer ces travaux et ont donc été contactées. La moins chère, qui a évidemment été retenue, a proposé ses services pour un coût nettement inférieur aux autres. Cette société a donc préparé une soumission pour les entreprises, dont tous les corps de métier ont été mis en concurrence. Les sociétés les moins-disantes et pouvant effectuer ce travail l'ont à chaque fois été retenues.

**M. Hamann** note qu'il est difficile de déterminer le juste coût de ces travaux qui sont très importants au niveau de l'isolation et du filtrage. Il se demande toutefois si les frais de déménagement ne pourraient pas être limités en transférant le mobilier dans une salle de gymnastique.

Quoi qu'il en soit les DC sont favorables à cette délibération mais **M. Hamann** s'étonne toutefois qu'il ait fallu autant de temps pour désamianter une école alors que la nécessité de tels travaux est connue depuis une dizaine d'années. Il regrette en outre qu'une fois de plus, les débats de commission aient lieu en séance plénière.

En ce qui concerne le déménagement du mobilier, **M. Devaud** explique qu'il n'est pas possible de l'entreposer dans les salles de gymnastique, d'autant moins qu'il représente un volume important.

**M. Chambers** félicite le service de communication qui a rapidement mis en place une information au sujet des problèmes d'amiante dans la Commune.

**M. Charpier** regrette qu'il ne soit pas possible de faire participer aux frais les sociétés ayant répandu de l'amiante dans les bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met au vote la **délibération n° 2009-27**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 547'000.- destiné à effectuer le désamiantage de l'intégralité de l'école de la Golette, propriété de la commune de Meyrin**

---

Vu le rapport délivré par le bureau Zweco, MM. Frédéric Wurstern et Jacques Itin, en date du 28 novembre 2008 stipulant les teneurs en amiante et la dangerosité relevée sur ce site;

Vu la dangerosité avérée de la manipulation de certains composés amiantés, notamment lors de travaux d'entretien, voire de transformations ou rénovations de bâtiments;

Vu l'article 3.1 de l'ordonnance fédérale sur les travaux de construction (applicable dès le 1.1.2009);

Vu le vote du Conseil municipal lors de la séance du 20 mai 2008 accordant un crédit d'étude de l'ensemble du patrimoine de la Commune;

Vu la directive n° 6503 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail de janvier 2000;

Vu les instructions cantonales du Site de la toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI);

Vu le "Forum amiante suisse" (FACH), plate-forme d'information sur l'amiante de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de la Suva;

Vu le site de l'Institut national français de recherche et de sécurité (INRS), chargé d'informer et de prévenir tout risque d'exposition à l'amiante;

Vu la présentation du diagnostic amiante lors de la commission élargie des travaux du 28 janvier 2009;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2009,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 547'000.-** destiné à effectuer un désamiantage sur l'intégralité de l'école de la Golette, propriété de la commune de Meyrin,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de **CHF 547'000.-** dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2010 à 2019 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331.

\* \* \*

10. **Délibération n° 2009-25 présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires pour favoriser la réalisation des travaux d'assainissement énergétiques des bâtiments, publics et privés, situés sur le territoire de la commune de Meyrin**

**M. Iswala** annonce que le Bureau propose le renvoi en commission.

**M. Robert** explique que cette délibération fait suite à la résolution acceptée par le Municipal en octobre 2008 relative à la réalisation d'une thermographie des bâtiments communaux. Il ajoute que le canton et la Confédération ont décidé d'attribuer d'importantes subventions aux propriétaires faisant des travaux destinés à l'assainissement énergétique des bâtiments mais celles-ci ne sont accordées que si les travaux sont effectués en 2009. Il s'agit donc de donner les moyens à l'administration de faire le travail accepté dans la résolution précitée et, pour ce faire, de la renforcer temporairement.

En conséquence, il demande le vote immédiat car le renvoi en commission empêcherait de faire les travaux à temps pour bénéficier des subventions.

D'autre part, il relève que cette délibération fait quelque peu double emploi avec la délibération n°2009-26 présentée par M. Dumalle et il propose par conséquent de réduire le montant de ce projet.

La parole n'est pas demandée et **M. Iswala** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2009-25** à la **commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments**.

Cette proposition obtient **11 OUI, 11 NON et 3 ABSTENTIONS**. **M. Iswala** suit la proposition du Bureau et vote pour le renvoi de la délibération en commission.

\* \* \*

11. **Délibération n° 2009-26 présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 60'000.- afin de financer la mise en route immédiate de quatre à six audits sur les bâtiments communaux les plus exposés aux déperditions énergétiques**

En premier lieu, **M. Iswala** indique que le bureau propose le renvoi de cette délibération en commission.

**M. Dumalle** relève que cette assemblée a le plus souvent approuvé des mesures en vue du développement durable. Il note que renvoyer cette délibération en commission ferait perdre plusieurs mois alors que les subventions fédérales ne seront attribuées que jusqu'en décembre 2009. Or, les bureaux d'ingénieurs sont surchargés et ne pourront effectuer les travaux sans délai. Enfin il faut 15 jours pour que le SCAN (service cantonal de l'énergie) délivre les autorisations permettant d'obtenir les subventions.

Par conséquent, il est impératif de voter immédiatement cette délibération afin d'obtenir des subventions qui se monteraient dans le cas présent à CHF 36'000.-, et **M. Dumalle** conclut en indiquant que c'est le souhait des Verts.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2009-26** à la **commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments**.

Cette proposition obtient **12 OUI, 12 NON et 1 ABSTENTION**. M. Iswala suit la proposition du Bureau et vote pour le renvoi de la délibération en commission.

*La séance est suspendue de 20h25 à 21h15.*

*(Mme Schweizer quitte la séance)*

\* \* \*

*(Arrivée de MM. Bocard et de Prévile)*

12. **Délibération n° 2009-15a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008. Rapport de la commission des finances (Mme Dorine Duay-Duran, DC)**

13. **Délibération n° 2009-16a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008. Rapport de la commission des finances (Mme Dorine Duay-Duran, DC)**

et

**14. Délibération n° 2009-17a relative à l'approbation du rapport de gestion 2008 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (Mme Dorine Duay-Duran, DC)**

**M. Iswala** explique que ces points seront traités ensemble mais feront l'objet de votes séparés.

**Mme Duay-Duran** donne lecture du rapport de la commission des finances:

"Lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2009, M. Jean-Marc Devaud, maire, présente le compte rendu des comptes 2008. Dès lors, ces derniers ont été présentés et étudiés lors des différentes commissions des finances élargies et finances, entre le 21 avril et le 7 mai 2009. Nous allons donc vous informer des présentations effectuées au cours de ces séances.

En première partie, le Conseil administratif et l'administration communale font une mise au point de la situation des comptes d'investissement en cours, discutés au cours de la séance de la commission d'urbanisme et finances élargie le 1<sup>er</sup> avril 2009.

En 2008, le total des investissements s'élève à environ 25 millions de francs. Sur 113 comptes, pour un total de crédits votés de CHF 157'294'680.-, 44 comptes pourront être clôturés, 7 comptes sont en dépassement et notamment en

- urbanisme; les comptes relatifs au plan directeur communal, à l'étude d'aménagement sur les Vergers, à la nouvelle étude sur le secteur Zimoga et à l'expertise du tracé du TCMC;
- bâtiments; le compte concernant le mandat d'études parallèles pour le P1 souterrain et l'étude de rénovation, démolition et reconstruction du Jardin Robinson;
- sous le libellé "divers"; le compte relatif au mandat de diagnostic "amiante" des bâtiments communaux.

On ne peut que se réjouir de la bonne et saine gestion des investissements.

**Séance de la commission de finances élargie du 21 avril 2009**

**Aînés**

Notre commune, avec 21'021 habitants à fin 2008, compte 3'336 personnes en âge d'AVS, soit le 16% de la population. Nombreuses sont les activités aux niveaux social, consultatif et récréatif qui sont organisées pour les aînés au sein de la Commune, activités qui rencontrent un vif succès.

A noter quelques démarches et activités importantes:

- le bureau de la commission consultative des aînés, dont le rôle consiste à donner au Conseil administratif des avis concernant les problèmes inhérents à l'ensemble des personnes en âge d'AVS, s'est réuni à quatre reprises en 2008. Différentes activités ont été organisées pour faire suite aux requêtes des personnes âgées;
- le Local des aînés, situé à Champs-Fréchets, remporte un grand succès. 2'034 personnes l'ont visité depuis son ouverture en septembre 2008;

- le service de visiteurs-visiteuses, créé en juin 2006, et qui prend d'année en année plus d'ampleur. Environ 2'700 heures y ont été consacrées pendant l'année 2008.;
- les activités de prévention générale et promotion de la santé, ciblées pour sensibiliser les personnes âgées et promouvoir la santé physique, ont été marquées par les actions suivantes :
  - mise en place des séminaires concernant l'activité physique et la mémoire;
  - organisation d'une journée de solidarité et de prévention contre les dangers de la canicule;
  - des sorties hebdomadaires de nordic-walking, des randonnées pédestres, des cours d'activités physique de remise en forme, etc.

A noter aussi quelques chiffres clés et notamment :

- 31 personnes ont reçu une aide ponctuelle ou mensuelle par le service de l'action sociale;
- 27 familles ont bénéficié de la gratuité des obsèques;
- 3 centenaires ont été fêtés par les autorités cantonales et communales;
- 9 couples ont célébré leurs 50 et 60 ans de mariage lors d'un repas le 12 novembre 2008 (et notamment notre collègue Jacques Charpier et son épouse);
- 451 dossiers ont été traités par l'avocat mandaté par la Commune en matière de consultation juridique;
- 429 déclarations fiscales ont été remplies pour des contribuables à revenus modestes;
- 5 thés dansants ont réuni à chaque fois plus de 200 personnes, soit environ 1'000 participants;
- le Noël des Aînés qui a réuni 1'090 personnes sur deux jours au Forum.

Nul doute que ces actions ont représenté un investissement considérable de la part de notre commune. En effet, les charges augmentent de 9%, par rapport au budget, soit au total CHF 372'216.-. Les revenus diminuent de 16%, soit CHF 9'263.50. Ces chiffres sont acceptés à l'unanimité.

#### Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

A noter que le chef de projet est responsable jusqu'à la fin de l'ouvrage. Une centaine de travaux a été planifiée pendant l'année. Les permis de construire sont en baisse. On constate un enrichissement au niveau de la zone industrielle, et notamment dans les secteurs horlogerie et automobile.

Forte implication de la Commune aux séances liées aux plans d'affectation.

Principales nouveautés, la construction de trois bâtiments, à savoir : le nouveau stade des Arbères, l'espace de vie enfantine EVE ainsi que la patinoire couverte inaugurée en février 2009.

Au niveau des collaborateurs du service, on souligne l'engagement de M. Olivier Balsiger, en remplacement de M. Collados.

Les charges de CHF 238'637.-, soit - 10%, et les revenus de CHF 164'892.35, soit + 3%, sont acceptés à l'unanimité

## Environnement

Budget tenu de manière très soigneuse avec environ 4% d'économie sur le budget global.

A souligner dans ce domaine la gestion des déchets particulièrement efficace dans notre commune. Les quantités sont restées stables, trois tonnes de plus par rapport à 2007, avec un total de 9'402 tonnes sur toute l'année. En adoptant en 2008 le principe de prise en charge de l'investissement relatif à l'implantation d'écopoints dans les différents quartiers de la Commune, y compris sur les terrains privés, les autorités ont démontré leur volonté politique d'agir en matière de développement durable et valorisation des déchets, démarche permettant d'assembler écologie et économie. Trois écopoints supplémentaires ont été mis à disposition des habitants en 2008. L'extension du réseau d'écopoints permet d'améliorer le taux de déchets triés à la source.

Nous pouvons constater que la valorisation des déchets est démontrée par l'augmentation substantielle des revenus, puisque ceux-ci ont enregistré une augmentation de 96% par rapport au budget provisionnel 2008. Cette variation significative provient de l'augmentation du tri des déchets et en second lieu du prix de vente de ces matériaux revendus.

Quelques éléments marquants au niveau de l'environnement:

- abaissement des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite;
- action passeport-vacances reconduite en 2008;
- mise à disposition des différentes structures pour les associations, tout au long de l'année;
- organisation par le responsable sécurité d'un cours "prévention accident", auquel ont participé 18 collaborateurs. Ce cours a été assuré par un formateur externe sur les sites d'activité pendant deux jours;
- la manifestation "Floralies internationales de Genève" qui s'est déroulée en novembre 2008 et pour laquelle nous avons accepté au budget 2008 une augmentation de CHF 10'000.- de la ligne "Entretien des parcs, promenade", fut un véritable succès. La commune de Meyrin qui faisait partie des 35 exposants, avait réalisé une représentation florale des planètes du système solaire.

A noter enfin l'achat de deux véhicules communaux dont les moteurs fonctionnent au gaz naturel. Bien que cette énergie ne soit pas renouvelable, elle permet une diminution sensible du dioxyde de carbone et les coûts d'acquisition sont plus avantageux.

Les charges de CHF 3'253'405.-, soit - 4% que le budget, et l'augmentation de 96% des revenus, soit plus CHF 156'644.-, sont acceptés à l'unanimité.

## Information & communication

La stratégie de la communication et la réélaboration du graphisme du journal *Meyrin Ensemble* figuraient parmi les objectifs prioritaires de 2008. Ils sont le miroir de nombreuses actions qui ont marqué l'année 2008 et notamment :

- les 11 éditions du journal *Meyrin Ensemble*, si cher aux Meyrinois. Toutes les informations importantes y ont été développées et communiquées, tout en informant la population des décisions des autorités politiques;

- le site internet communal, cet outil incontournable de communication institutionnelle, visité par plus de 100'000 internautes, soit une augmentation de 47% ;
- la consolidation de CMNet, site strictement réservé à l'usage des Conseillers municipaux;
- des séances de communication et information sur l'amiante, suite aux légers dépassements des valeurs limites d'amiante constatées dans deux classes de l'école de la Golette, etc.

A souligner aussi le projet Intranet, qui sera fonctionnel dans le courant de 2009. Cet outil de communication réservé aux collaboratrices et collaborateurs de la Commune est essentiel pour favoriser et développer le flux d'informations internes et motiver les employés.

Au niveau informatique, on a procédé au remplacement de 23 ordinateurs, suite à la migration Microsoft Office 2000 à Office 2007, coordonnée par le service informatique de l'Association des communes genevoises.

Les charges de CHF 1'171'709.-, soit - 5% que le budget, et les revenus de CHF 165'372.-, soit + 27%, sont acceptés à l'unanimité.

### **Séance de la commission des finances élargie du 23 avril 2009**

#### Sécurité municipale

M. Devaud souligne l'excellente tenue des comptes et le respect du budget. Deux faits marquants, à savoir:

- les nombreuses mesures de circulation qui ont nécessité une intervention des agents de la sécurité municipale au niveau du chantier du TCMC;
- la recrudescence de la mendicité aux abords du Centre commercial.

Nombreuses ont été également les interventions des ASM pour assurer la tranquillité et sécurité des Meyrinois, et notamment:

- assistance aux personnes malades, blessées ou ivres;
- conflits entre personnes;
- problèmes de voisinage;
- chiens égarés.

Les ASM assurent également de nombreux services à la population, de nature administrative, comme par exemple:

- la vente des abonnements de piscine et patinoire;
- l'émission des pièces d'identité;
- la vente de médailles pour les chiens;
- les enquêtes de naturalisation.

Pour ce qui concerne les revenus, on constate une année positive. A signaler les écarts plus significatifs au niveau des uniformes des agents avec CHF 12'627.- de moins que le budget et les appareils radio avec CHF 26'282.- de moins par rapport au budget.

Il est mentionné toutefois une dépense substantielle à prévoir l'année prochaine sur le poste des uniformes, déterminée par le changement de statut de "sécurité municipale" en "police municipale".

En ce qui concerne la baisse des appareils radio, elle est essentiellement due par la volonté de s'équiper uniquement de radios portables, prévus initialement dans les véhicules, et par le non équipement de la centrale radio à la réception de la sécurité municipale.

On peut constater une diminution des amendes communales par rapport au budget, mais une augmentation par rapport à 2007. En 2008, les amendes s'élevaient à CHF 452'043.- et à CHF 439'939.- en 2007, soit CHF 12'104 de plus.

Les charges de CHF 289'148.-, soit - 22%, et les revenus de CHF 924'719.-, soit - 6%, sont acceptés à l'unanimité.

### Service du feu

A la fin 2008, l'effectif de la compagnie était de 42 hommes et 4 femmes. Les interventions ont été de 5'787 heures, soit une moyenne d'environ 126 heures par personne.

Les faits marquants en 2008 ont été caractérisés par :

- la mise en réserve de la compagnie pendant l'Euro 2008 et la signature du contrat pour l'acquisition du camion tonne-pompe, le 30 octobre 2008,
- la "mise en retraite" au musée des sapeurs-pompiers "La Remise" à Gex, du véhicule pionnier Chevrolet Pronto, qui effectua sa dernière sortie en novembre 2008, après 36 ans de service.

On constate au niveau des écarts une diminution dans toutes les lignes, sauf celle de la "participation frais SIS" due au fait que les rapports ont été transmis au service tard dans l'année.

Les charges de CHF 1'184'672.-, soit 1% d'augmentation seulement, et les revenus de CHF 1'178'660 sont acceptés à l'unanimité.

### Protection civile

Dans le cadre de l'Euro 2008, la protection civile a été engagée du 5 au 15 juin, 24h sur 24 pour assurer la surveillance et la gestion des accès de la zone de rétention de Palexpo pour l'Euro 2008.

Le nombre de jours de cours accomplis a augmenté par rapport aux deux dernières années. 913 en 2008, 806 en 2007 et 638 en 2006.

Il est précisé que la commune dispose d'abris publics dans les écoles et qu'ils sont contrôlés tous les cinq ans.

Les charges de CHF 123'075.- , soit - 10%, et les revenus de CHF 124'711.- sont acceptés à l'unanimité.

### Etat civil

Une des principales nouveautés a été caractérisée par la nouvelle réglementation fédérale en matière de lutte contre les mariages et les partenariats abusifs. A rappeler que, depuis la fin de l'année 2003, l'état civil travaille essentiellement

avec un outil informatique nommé "Infostar". 1'380 personnes, meyrinoises ou étrangères, ont été enregistrées dans le registre des personnes "Infostar" en 2008. Cette application fédérale permet l'élaboration d'un registre de personnes suisses et étrangères.

Au niveau des événements, quelques chiffres importants:

- 462 naissances, (dont env. 90% à l'hôpital de la Tour);
- 115 décès sont survenus sur le territoire de Meyrin;
- 2'500 actes d'état civil ont été délivrés en faveur des citoyens et des diverses administrations autorisées;
- 222 personnes ont été naturalisées à Meyrin;
- 85 célébrations de mariage ont eu lieu dans la salle de cérémonie de la Ferme de la Golette;
- 1 célébration de partenariat a été signée dans ce même lieu. A noter que le partenariat à l'état civil, selon la loi, concerne uniquement les couples homosexuels.

A noter enfin que Meyrin conserve son propre arrondissement de l'état civil.

Les écarts principaux se situent au niveau

- d'une diminution des dépenses des "liaisons informatiques Infostar" et
- d'une sensible augmentation au niveau du matériel d'état civil.

Les charges de CHF 18'341.-, soit - 38%, et les revenus de CHF 89'766, soit + 12%, sont acceptés à l'unanimité.

### Sports

M. Devaud souligne l'impact positif auprès des habitants de Meyrin et le grand succès populaire engendré par la manifestation "la fête @ Meyrin" organisée les 30, 31 mai, et le 1er juin, à l'occasion de l'inauguration du nouveau stade. Ce stade fait partie de la 5ème étape du centre sportif municipal. De CHF 11,1 millions, le coût des tribunes a été ramené à CHF 9,3 millions.

La deuxième réalisation importante a été la construction de la patinoire couverte dont le chantier a été piloté par le service des travaux publics, de l'urbanisme et de l'énergie.

La Commune offre également un soutien considérable aux associations sportives meyrinoises. 23 sociétés en ont bénéficié en 2008 et les subventions allouées ont été de l'ordre de CHF 310'000.-.

Meyrin offre à ses habitants un éventail riche en activités sportives, avec des installations aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur et notamment piscine, squash, tennis, basket, pétanque, volley-ball, badminton, athlétisme, sans oublier:

- les mercredis de ski et de surf, organisés par le ski-club de Meyrin, sous le patronnage de la Commune;
- les entraînements de "sant'escalade";
- le "passeport-vacances" pour les enfants entre 10 et 16 ans se trouvant à Meyrin pendant les vacances d'été.

La Commune a également organisé le 18 janvier 2008 la soirée de remise des Mérites meyrinois 2007, au cours de laquelle quatre mérites individuels et deux mérites collectifs furent reconnus.

A souligner au niveau chiffres, les dépassements principaux suivants:

- CHF 5'800.- du centre sportif des Ailes, suite à la faible fréquentation à cause de la météo;
- CHF 14'688.- pour l'entretien des bassins de natation de Champs-Fréchets;
- CHF 2'515.- pour l'entretien de la fontaine de Meyrin-village, où on avait rencontré lors de sa fermeture un problème d'étanchéité.

Les charges de CHF 1'882'560.-, soit - 6%, et les revenus de CHF 1'029'309.-, soit - 1% sont acceptés à l'unanimité.

### **Séance de la commission des finances élargie du 28 avril 2009**

#### Culture

Le service de la culture possède un spectre d'activités très variées. Commençons par le

#### Théâtre Forum Meyrin

Les statistiques sont réjouissantes, au moins 1/5e des spectateurs est meyrinois. Les revenus liés à la saison dépassent d'environ CHF 150'000.- le budget.

Grâce à un travail de proximité et de relations publiques, la collaboration et les relations avec les partenariats économiques et cultures se maintiennent et se sont développées. A citer les subventions de la Fondation Maurice et Noémie de Rothschild et les subventions aux billets vendus des Ville de Genève et Meyrin ainsi que du Département de l'instruction publique.

#### Bibliothèque

Le nombre de prêts annuel effectués en 2008 est de 119'500 unités, en légère augmentation par rapport à 2007. Plus de 60% concernent la section jeunesse. Sur un total de 3'272 lecteurs actifs de la bibliothèque, 2'045 Meyrinois (soit env.10% de la population) ont emprunté des ouvrages et/ou documents en 2008.

Continuité sur l'Espace lecture qui a enregistré 2'661 visites.

Augmentation d'environ 28% de l'utilisation d'Internet à la bibliothèque. La bibliothèque a proposé 17 spectacles pendant l'année 2008 et a accueilli à 52 reprises des classes pour des visites ou des travaux.

Pendant l'année 2008, une enquête de satisfaction a été menée par trois étudiantes de la HES information et documentation. 150 questionnaires ont été recueillis entre le mois de février et le mois de mai, soit 14% des personnes qui ont fréquenté la bibliothèque pendant cette période.

Les résultats en bref:

- 95% sont satisfaits par l'atmosphère;
- 96% par la disponibilité et la qualité de l'accueil du personnel;
- 24% des usagers se disent moyennement satisfaits par rapport aux horaires;

- 20% d'insatisfaction quant à la signalisation intérieure et extérieure du bâtiment ainsi que sur le manque de places de travail à disposition.

Les charges de la bibliothèque sont de - 1% par rapport au budget et les revenus de - 2%.

### Affaires culturelles

Celles-ci se caractérisent par la forte volonté du Conseil administratif d'organiser des manifestations culturelles largement accessibles au public. Parmi les faits marquants, à noter l'entrée en fonction de la responsable du service en juin et quelques manifestations importantes, notamment:

- la remise du Mérite meyrinois;
- la réception des naturalisés;
- la fête nationale;
- la cérémonie du 10 octobre 2008 pour marquer le 8ème anniversaire du Jardin des disparus;
- la Fête de la musique les 20 et 21 juin.

Les écarts significatifs se situent au niveau des lignes:

- "organisation expositions", soit CHF - 11'081.-, ce qui représente 42% de moins par rapport au budget;
- "nouveaux habitants/mérites/naturalisés", soit - 59% équivalent à CHF - 16'410.-;
- "subventions associations culturelles" dont le budget a été dépassé de 17%, soit CHF 44'580.-.

Au total, les charges de CHF 3'153'223.-, soit + 3%, et les revenus de CHF 1'473'520.-, soit + 12%, sont acceptés à l'unanimité.

### Gérance et entretien des bâtiments

La commune de Meyrin est propriétaire ou locataire des différents bâtiments destinés à des usages bien définis. A noter parmi les actions du service en lien avec la gestion du patrimoine communal:

- la mise à disposition de salles de gymnastique à des fins sportives;
- la mise à disposition de salles de réunion pour les besoins des associations;
- l'offre d'espaces en plein air, en particulier sur le site du terrain Jakob.

La Commune est également propriétaire de cinq restaurants dont l'exploitation a été confiée à des gérants indépendants.

Pour ce qui concerne l'Auberge communale, les gérants actuels ont donné leur congé car ils n'arrivent pas à s'en sortir. Le prochain gérant viendra en mars 2010 et on s'attend à "une vraie auberge" avec des prix accessibles aux Meyrinois.

Dans les bâtiments du chapitre "encouragement à la culture", à souligner une économie de CHF 24'373.-, due essentiellement à l'exploitation du restaurant du Forum.

Economies également importantes au niveau:

- des concessions sur les cimetières;
- consommation de gaz, électricité et eau dans la ligne "tribunes et stades".

Il s'agit dans les deux cas d'évaluations budgétaires trop ambitieuses.

Le total des charges de CHF 5'996'213.- , soit - 9%, et les revenus de CHF 2'632'667.- , soit - 7%, sont acceptés à l'unanimité.

### **Séance de la commission des finances élargie du 29 avril 2009**

#### Petite enfance

Le service de la petite enfance a été marqué en 2008 par l'ouverture de l'espace de vie infantine "EVE" des Champs-Fréchets, le 25 août 2008, après presque quatre années de construction. Trois jeunes étudiantes de la Haute école d'architecture ont apporté leur soutien pour l'ameublement de cet espace, en recherchant un mobilier en bois sobre pour respecter l'architecture du lieu et des fournisseurs qui puissent garantir une qualité de produits inscrits dans le respect du développement durable.

Le projet pédagogique de cette nouvelle structure est basé sur un accueil dit "multi-âge", c'est-à-dire que chaque groupe est composé par des enfants âgés entre 4 mois et 4 ans. Un accent tout particulier a été apporté au recrutement des 20 nouvelles éducatrices dont la sélection a été caractérisée par leur motivation à cette formule "multi-âge". A noter que depuis novembre 2008, le service de la petite enfance de notre commune fait partie de l'Association québécoise pour le "multi-âge".

L'accueil des 72 enfants, répartis dans six groupes, s'est déroulé dans d'excellentes conditions, grâce à la bonne collaboration de tous les services. En 2009, on préconise un accueil de 90 enfants.

Quelques aménagements ont été effectués auprès des autres institutions déjà existantes et notamment:

- la crèche des Boudines a réduit de quelques places sa capacité d'accueil, passant de 90 à 82 places par jour;
- les locaux de la garderie Arc-en-ciel ont été repeints pendant la fermeture estivale. Avec 120 enfants par jour, cette garderie offre toujours la plus grande capacité d'accueil du canton.

Un travail important a été effectué avec les Ressources humaines, à savoir l'élaboration d'un règlement pour les professionnels du métier de la petite enfance. Ce règlement tient compte des spécificités de cette profession, telles qu'elles figurent déjà dans les conventions collectives de travail dans d'autres communes. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2008 et sera ratifié en 2009 par un comité spécifique.

Au niveau des écarts significatifs, à noter la ligne "repas fournis pour cuisines scolaires" avec une augmentation de 13%. Il est précisé que l'établissement du budget pour la cuisine n'est pas facile, dès qu'on n'a plus les mêmes cuisiniers. Notre partenaire de restauration DSR a engagé un cuisinier chargé de préparer 226 repas par jour pour les enfants de l'EVE et de la crèche, ainsi que 20 repas pour les écoliers de 1ère infantine et leurs animatrices. Bien que le service ait cherché des solutions pour assurer le transport des repas entre l'EVE et la crèche, il a dû finalement opter pour l'utilisation d'un véhicule ancien que la société DSR a mis à disposition du cuisinier. Les frais qui en découlent sont à charge de la commune. Dans ce contexte, un commissaire recommande l'achat d'un véhicule électrique pour effectuer le transport, étant donné le prix qu'on paye pour ce véhicule, soit environ CHF 8'000.-, et aussi parce qu'il est très polluant.

Toujours dans la ligne "repas fournis pour cuisines scolaires", on rencontre la même problématique au niveau de la crèche des Boudines entre le transport, le salaire du cuisinier, etc., et on enregistre un dépassement de + 68%.

A noter également la baisse de 9% dans la ligne "écolage des enfants", justifiée par la diminution des rentrées. En effet, 72 enfants ont été enregistrés au lieu des 90 préconisés.

On signale enfin l'écart négatif de - 100% sur les lignes "subventions institutions petite enfance" justifié par l'enregistrement tardif des subventions qui sont parvenues trop tard au service.

Les charges de CHF 413'134.-, soit + 2%, et les revenus de CHF 1'171'518.-, soit - 10%, sont acceptés à l'unanimité.

### Ecoles

2 exigences majeures:

- répondre aux besoins;
- s'adapter aux organisations nouvelles, notamment l'accueil des cinq directeurs d'établissements scolaires de l'enseignement primaire. Meyrin a accueilli 1'892 enfants et une centaine d'enseignants durant l'année scolaire.

Parmi les écarts significatifs, à signaler:

- la participation des élèves des écoles aux programmes du Théâtre Forum. Le service subventionne CHF 8.- par représentation, à raison de trois spectacles maximum par année. En 2008, 1'000 élèves de plus qu'en 2007 ont participé à ce programme. L'écart de CHF 14'160.- représente une augmentation de 59%.
- la ligne "cadeaux élèves", qui se caractérise par les livres offerts aux enfants fréquentant les 2P et les 6P afin de marquer la fin d'un cycle d'enseignement, subit une augmentation de CHF 3'190.- par rapport au budget. Il s'avère qu'il y a trois classes de plus que lors de l'élaboration du budget.

Les charges de CHF 1'724'224.-, soit + 2%, et les revenus de CHF 680'936.-, soit + 7%, sont acceptés à l'unanimité.

### Jeunesse

Dernier volet du service qui concerne les relations avec toutes les associations.

La Commune a suivi sa politique dans plusieurs domaines et notamment dans:

- l'intégration des jeunes dans la cité;
- le financement des centres aérés;
- les soutiens aux associations de jeunesse meyrinoises;
- en matière de travail social hors murs, etc.

Au niveau manifestation publique, à noter la faible participation (130 personnes) à la soirée des 18 ans. Dès lors on enregistre un écart de CHF - 4'662.-.

Ecart également au niveau de la ligne "excursions scolaires cycle d'orientation", avec moins 55%, soit - CHF 6'870.- par rapport au budget.

Le total des charges de CHF 1'605'730.-, soit - 4%, est accepté à l'unanimité.

### Action sociale

Activité très dense au niveau réseau social. L'activité se place sous le signe de la solidarité.

Au niveau de l'action sociale individuelle:

- 294 nouvelles situations en 2008;
- 332 dossiers de demande de soutien social ont été suivis dont le 37%, soit 120 situations, étaient des dossiers non financiers.
- selon la complexité des dossiers, des nombreux entretiens s'avèrent nécessaires ainsi qu'un soutien psychosocial léger et/ou l'intervention de plusieurs organismes.
- pas de prêt aux personnes dont on sait qu'elles n'ont pas de capacité de remboursement.

Au niveau de l'action sociale communautaire:

- le service a été informé de problèmes de voisinage importants touchant deux immeubles et il offre désormais écoute et appui aux personnes lui ayant fait part de ces conflits.

Au niveau solidarité, en collaboration avec l'Hospice général:

- élaboration d'un projet opérationnel concernant les appartements/relais d'urgence, avec la mise à disposition de quatre appartements à des habitants de Meyrin ayant de réelles difficultés et étant menacés de se retrouver à la rue.

Les charges de CHF 1'458'805.- , soit - 7% et les revenus de CHF 48'097.-, soit - 28%, sont acceptés à l'unanimité.

### **Séance de la commission des finances du 7 mai 2009**

M. Solai, secrétaire général, présente les comptes de l'administration générale, ressources humaines et finances lors de la dernière séance des comptes 2008.

A souligner l'excellente synthèse des comptes au niveau présentation et la transparence des lignes et des rubriques, ce qui facilite sensiblement la compréhension des chiffres aux commissaires. Un grand merci donc à l'administration générale et à ses chefs de service.

### Administration générale

Avec un total de 155 séances en 2008, les séances au sein du Conseil municipal et les différentes commissions s'articulent de la manière suivante:

Conseil municipal	9 séances
Séances du Bureau	9 séances
Commissions	133 séances
Réunions chefs de groupe	4 séances

⇒ soit 15 séances de plus qu'en 2007.

A noter la manifestation populaire avec la participation des associations meyri-noises et l'inauguration de la tribune du stade de football, dont les dépenses ont été de l'ordre de CHF 94'533.- sur un crédit budgétaire de CHF 179'650.- voté le 2 octobre 2007. Dans un esprit de partage et transversalité, les bénéfices des stands boissons et alimentation de CHF 16'692.- ont été répartis sur l'ensemble des associations.

On soulève le dépassement de CHF 150'701.- du compte "honoraires", dont le total s'élève à CHF 230'700.-. Il s'avère difficile d'estimer les dépenses dans un compte aussi complexe car les fluctuations sont importantes d'une année à l'autre. Ce montant est attribué aux différentes actions, nécessaires, qui ont été menées dans les domaines suivants:

- société de recrutement RH (uniquement utilisé pour la recherche d'un responsable de service ou poste à responsabilité transversale) CHF 105'000.-
- conseils dossiers taxes professionnelles (sociétés de consultation utilisées au niveau recours) CHF 9'500.-
- dossiers SUTPE (droit préemption, terrains lac des Vernes, TCMC, parking souterrain centre commercial, etc.) CHF 59'000.-
- secrétariat général et divers (procédure politique, procédure RH, procédure police municipale, règlement petite enfance, conseils divers, etc.) CHF 57'000.-

Les charges de CHF 1'689'895.-, soit +13%, et les revenus de CHF 241'904.-, soit + 10%, sont acceptés à l'unanimité.

### Ressources humaines

Une intéressante présentation globale nous a permis d'avoir une vision générale de l'évolution des effectifs et des charges du personnel de chaque service.

- les contrats fixes (ou contrats à durée indéterminée) ont augmenté de 15 personnes, soit 229 versus 196 en 2007;
- les contrats auxiliaires (ils concernent des collaborateurs qui travaillent pour une durée déterminée ou à un taux horaire) ont diminué de 1 personne, soit 100 versus 101 en 2007.

Le secrétaire général rappelle que les postes sont votés par le Conseil municipal et c'est ceux-là qu'on retrouve dans les comptes. L'évolution est suivie de manière rigoureuse.

Parmi les actions marquantes et postes votés par le Conseil municipal, on souligne:

- la valorisation du statut des nettoyeurs/euses. Dorénavant, les collaborateurs qui ont un taux d'activité annuel moyen supérieur à 50% bénéficient de contrats "fixes", avec une annualisation du salaire. En effet, jusqu'à la fin 2007 ils étaient payés mensuellement, en fonction des heures effectuées, sans reconnaissance des années de service et soumis à un contrat "auxiliaire"
- au service de la gérance et entretien des bâtiments : Un complément de poste de 50% pour un concierge itinérant;

- au théâtre Forum, un coordinateur pour les expositions et activités jeunes, poste de 100% (ce poste était jusqu'à la fin 2007 assuré financièrement conjointement par la FAS'e et la Commune, mais rattaché administrativement à la FAS'e.);
- au théâtre Forum, suite à une réorganisation interne, diminution de 20% d'un poste d'assistante de direction;
- au théâtre Forum, nouveau poste de 50% pour un aide-concierge. Jusqu'à la fin 2007, ce poste était assuré par le budget "aide aux chômeurs" et soumis au régime du contrat à durée maximale d'une année;
- au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie, création d'un poste de chef-fe de projet rénovation à 100%.
- A souligner enfin le projet en cours concernant la réfection du "statut du personnel". A fin 2008, quatre domaines ont passé toutes les étapes de validation et ont été présentés à l'ensemble du personnel. Pendant le premier semestre 2009, le projet se concentre sur le développement d'un système transparent de description et d'évaluation des postes pour l'ensemble du personnel.

Sur une vision générale, très bon équilibre au niveau chiffres, avec une évolution des charges de - 2% et des écarts relativement faibles dans les coûts centraux, avec une variance de + 0.11% par rapport au budget.

Les charges de CHF 26'446'056.--, soit - 2%, et les revenus de CHF 522'935.-, soit + 78%, sont acceptés à l'unanimité.

### Finances

Bilan très positif pour 2008, commenté par M. Devaud. Les charges ont été maintenues à - 4%, soit CHF - 777'200.- par rapport au budget et les revenus ont enregistré une augmentation de 21%.

Le principal facteur de cette augmentation des revenus est la fiscalité et notamment les excédents des recettes pour personnes physiques. Il est très difficile en effet de faire des évaluations budgétaires à ce niveau.

Les impôts des personnes physiques représentent un montant de CHF 49'216'545.-.

21 millions proviennent de l'impôt à la source, dont 18 découlent des personnes frontalières et 3 des permis B.

Les impôts des personnes morales sont de l'ordre de CHF 15'089'693.-. Ils sont en phase avec les prévisions budgétaires.

Les charges du service des finances de CHF 21'392'350, soit - 4%, et les revenus de CHF 78'745'986.-, soit +21%, sont acceptés avec 10 oui et 1 abstention.

Le président passe ensuite au vote du résultat général des comptes.

Le montant total des charges de CHF 72'413'400.- et le montant total des revenus de CHF 88'360'905.- sont préavisés favorablement par 10 oui et 1 abstention.

### Conclusion

Nous remercions le Conseil administratif et les services de l'administration qui nous ont présenté des documents clairs et lisibles, et nous ont fourni toutes les explications nécessaires, permettant ainsi une bonne compréhension des comptes 2008.

Avec un excédent de presque 16 millions de francs et l'anéantissement de la dette communale en 2006, nous pouvons affirmer avec satisfaction que la situation financière de Meyrin est excellente, et cela malgré les gros investissements engagés en 2008.

On constate également avec satisfaction que la commune de Meyrin a tenu ses objectifs, grâce à une maîtrise et une gestion rigoureuse du budget par le Conseil administratif et les chefs de service de notre commune, à qui nous réitérons nos remerciements pour leur travail et leur engagement.

Merci de votre attention."

*(Applaudissements)*

**M. Charpier** remercie Mme Duay-Duran pour son rapport ainsi que les chefs qui ont présenté leurs manières de travailler et les missions de leurs services, ce qu'il estime même plus important que les comptes. Il tient à saluer les efforts de tous les services pour limiter les dépenses en relevant que tous les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Toutefois, il fait remarquer qu'il s'agit de se prononcer sur le compte rendu administratif et financier, qui inclut donc le fonctionnement de l'administration. Dans ce cadre, il n'accepte pas que Mme Ecuyer demande à Mme Riman en commission de la petite enfance de se limiter aux questions portant sur les comptes. En effet il trouve normal que les commissaires posent des questions sur le fonctionnement des institutions communales et regrette que personne n'ait défendu ce droit.

Quoi qu'il en soit, **M. Charpier** annonce que l'AdG approuvera le compte rendu financier et administratif 2008.

**Mme Doudin** donne connaissance de la position des Verts:

"L'analyse des comptes s'est faite cette année encore dans l'unanimité quasi parfaite et au cours de commissions courtes et claires. Cela est dû certainement à une visibilité et lisibilité des comptes et de l'action communale écoulée qui s'améliorent d'année en année. Un grand merci à tout le personnel communal et en particulier aux chef-fe-s de service pour la bonne tenue des comptes et leur présentation de l'activité communale, à la fois complète et plaisante dans la forme.

Au vu des décisions parfois contradictoires et d'un cheminement pour le moins sinueux de notre Conseil municipal, nous mesurons pleinement que le travail des services est loin d'être facile et n'est pas toujours très gratifiant. Notre reconnaissance pour leur engagement est donc d'autant plus grande.

Au cours des différentes commissions, les Verts ont été globalement convaincus par les justifications données aux dépassements, d'ailleurs très faibles par rapport à la taille de notre budget. En conséquence, ils adopteront les comptes 2008.

Les remarques et évaluations suivantes sont donc une prise de position politique qui exprime nos préoccupations, nos satisfactions, nos déceptions concernant l'année écoulée et notre vision concernant l'année à venir. Comme nous le répétons chaque année: analyser un exercice écoulé sert aussi et, à notre niveau de conseillers municipaux, surtout à proposer des pistes et priorités en vue de l'élaboration du prochain budget dont l'élaboration a commencé ou va commencer et que nous analyserons cet automne.

Nous observons et nous nous réjouissons d'une évolution des mentalités liée à une prise de conscience des menaces qui pèsent sur notre environnement. Nous intitulerons donc notre déclaration à propos de l'année écoulée: de nombreuses bonnes résolutions qui appellent un renforcement de notre action.

- Ainsi 8 ans après le dépôt d'un projet de résolution des Verts pour que notre commune élabore un Agenda 21 communal, Meyrin est enfin passé à sa mise en œuvre. Mieux vaut tard que jamais. Une équipe motivée s'est mise à l'ouvrage. Nous nous en réjouissons.
- L'année 2008 aura également été marquée par l'adoption de toute une série de bonnes résolutions concernant des économies d'énergie en définissant des hauts standards énergétiques, que cela soit pour les bâtiments communaux, la Fondation Nouveau Meyrin ou le quartier des Vergers. En revanche, rien n'aura été concrètement entrepris pour favoriser les économies d'énergie, hormis l'engagement d'un "Monsieur énergie" sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir pour l'avenir, en particulier le plan directeur de l'énergie en souffrance depuis trois ans environ. Il nous faut maintenant passer à l'acte, engager l'assainissement de nos bâtiments communaux permettant ainsi de réaliser des économies d'énergies substantielles. Même la nouvelle patinoire pourrait être source d'économies d'énergie si l'on se résout à renoncer à celle en plein air particulièrement énergivore. Notre résolution de favoriser les énergies renouvelables par l'achat d'électricité SIG Vitale Vert a certes un coût, mais celui-ci devrait être à terme compensé par les économies d'énergie que nous nous devons d'accomplir.
- En 2008, notre commune n'aura pas été inactive dans la promotion de la mobilité douce en exprimant sa volonté de réaliser des cheminements piétonniers et cyclables vers les arrêts de tram, de construire des abris-vélos, en exigeant une piste cyclable directe vers la ville, en incitant les employés communaux à utiliser des moyens de transport alternatifs plus respectueux de l'environnement et, last but not least, en faisant la promotion des vélos à assistance électrique. Ces efforts devront être poursuivis cette année et l'an prochain. L'arrivée du tram dans la cité est une excellente opportunité de bannir le trafic de transit de la cité et de réaliser dans les quartiers des zones de rencontre. "Aujourd'hui, les mentalités sont mûres pour ce genre d'aménagements". Ces propos, nous les empruntons au porte-parole de *Suisse énergie* pour les communes dans le journal *Le Temps* de vendredi dernier. Nous pensons qu'il a raison et que, par conséquent, il ne faut plus aujourd'hui un énorme courage politique pour passer à la réalisation de telles zones dans notre cité. Nous espérons donc qu'elles ne seront pas prétextes à d'interminables disputes, mais pourront se faire rapidement pour améliorer la qualité de vie des gens de la cité, une qualité de vie qui aura fortement été péjorée durant la construction des lignes de tram.
- La réalisation de nouveaux écopoints a permis à nouveau d'augmenter le tri des déchets et par là-même de réduire nos dépenses. Il s'agit là d'un autre exemple d'investissement qui n'engendre pas une augmentation des frais de fonctionnement, mais au contraire qui contribue à les baisser.
- Nous nous réjouissons bien évidemment de la réalisation de la nouvelle crèche, mais aussi du regroupement en un même lieu des différents organismes se préoccupant de l'accueil de la petite enfance. Cela devrait faciliter à terme aux familles de trouver une place d'accueil pour leur bébé, mais cela nous permettra dans un premier temps surtout de mesurer ce qu'il reste encore à faire pour répondre aux besoins de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire.

- Les excédents de revenus en 2008 sont une bonne nouvelle. En dépit des prévisions pessimistes pour les années à venir, nous affrontons sereinement une période qui s'annonce difficile. Grâce à nos boni à répétition au cours des années écoulées et à la sagesse de ce Conseil de ne pas baisser le centime additionnel, nous n'avons pas de dettes. Nous pouvons donc pleinement nous concentrer sur deux priorités en temps de crise:
  1. Investir dans des réalisations qui génèrent ou préservent des emplois et qui permettent à terme de limiter nos frais de fonctionnement, notamment par des économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.
  2. Accomplir pleinement notre devoir de solidarité en venant en aide aux victimes de la crise tout en évitant de porter atteinte à la dignité des personnes. En d'autres termes, ce devoir de solidarité nous le voyons essentiellement dans l'aide à la création d'emplois, en contribuant à trouver des solutions durables pour les personnes en difficultés. Nous avons vu lors de la présentation des comptes que le nombre de personnes faisant appel à l'aide sociale augmente. Cette tendance pourrait bien se poursuivre et exiger de notre service social un engagement renforcé qui devrait d'ailleurs impliquer les autres services communaux dans un effort collectif de recherche de solutions.

La Commune, ses services et ses politiciens ne trouveront à eux seuls pas toutes les solutions aux difficultés qui se dressent devant nous. Les liens de solidarité, d'entraide doivent également se développer dans la population. La Commune peut et doit les favoriser en encourageant les rencontres, les échanges, les actions citoyennes et les associations. C'est pourquoi les Verts prônent la création d'espaces intergénérationnels, le renforcement des centres de quartier, ainsi qu'un véritable accueil des nouveaux habitants, toutes des mesures qui contribueront à renforcer les liens d'appartenance à notre commune. La réalisation aux Champs-Fréchets d'un espace pour les aînés en est un très bel exemple. De bonnes résolutions ont été prises dans ce sens dans notre Conseil l'an dernier, voire même avant, dont la concrétisation devient désormais urgente.

En résumé, notre commune va dans le bon sens, mais a encore bien du pain sur la planche. Nous souhaitons que nos autorités exécutives ainsi que les services communaux puissent s'atteler à ces tâches avec l'appui d'un Conseil municipal conscient de ces priorités."

**Mme Girardet** fait part de la position de l'AIM:

"Permettez-moi tout d'abord de me réjouir avec vous de la parfaite santé des finances communales. Je tiens à féliciter l'ensemble des collaborateurs d'avoir su maîtriser les budgets dans la limite des crédits alloués et de nous avoir préparé comme d'habitude des documents très complets pour l'étude des comptes 2008. Ceci nous a grandement facilité notre travail d'analyse. Des collaborateurs les plus modestes aux chefs de services, tous contribuent à doter Meyrin d'une excellente réputation de commune où il fait bon vivre. Je militerai avec l'ensemble du Conseil municipal pour maintenir élevé le niveau de ces prestations.

Ce tableau pourrait paraître idyllique s'il n'y avait pas cette question lancinante de la surestimation de nos impôts lors de l'élaboration des budgets, provoquant inmanquablement des excédents de recettes exorbitants. En novembre dernier, lors du vote du projet de budget 2009, je m'étais permise quelques commentaires chiffrés qui, tous, pourraient être repris sans modification. Toutefois, par souci d'efficacité je limiterai mon intervention aux quelques points suivants:

Les prévisions fournies par l'Etat sont et ont toujours été précises. Le Conseil administratif volontairement sous-estime les rentrées fiscales au moment de l'établissement des budgets, ce qui a pour effet de générer année après année des excédents de recettes. N'oublions pas que ces impôts supplémentaires ont été soustraits aux revenus des contribuables meyrinois, pénalisant toujours davantage la classe moyenne supérieure. Les coûts de fonctionnement sont généreusement surestimés au moment de l'établissement des budgets de telle sorte qu'on parle d'une merveilleuse maîtrise des charges comme je viens de l'évoquer. Il est vrai qu'au final les charges ne sont que très peu supérieures aux sommes budgétées. Cependant les réserves sur les impôts se sont accumulées au point d'atteindre aujourd'hui la coquette somme de 16 millions de francs. Cet argent pourrait être mis à disposition dans le fonds de crise qui fait l'objet de la résolution de M. Chambers par exemple.

Au chapitre des investissements, cette année la menace de la crise économique mondiale plane, ayant pour conséquence une certaine frilosité à toute proposition de baisse des centimes additionnels par crainte de ne pas assumer les investissements prévus à court et moyen termes. Ceci ne se justifie pas car non seulement nous ne recourons pas à l'emprunt mais les disponibilités communales augmentent. Sans toucher aux prestations pour la population, une baisse des centimes additionnels me semble s'imposer pour le budget 2009 comme le font la plupart des communes genevoises.

Je relèverai un point qui a également fait l'objet de discussions en commission des finances. Quelques conseillers municipaux se sont interrogés quant aux problèmes financiers rencontrés par l'Auberge communale, ceci notamment en raison des travaux du TCMC. Curieux lorsque l'on sait que six chambres sont louées à l'année rapportant une somme stable, ceci indépendamment du restaurant. Une réflexion sur ce sujet devrait s'imposer lors de l'établissement du contrat avec les nouveaux tenanciers l'année prochaine.

Je tiens à remercier particulièrement Mme Duay-Duran pour la précision et l'excellence son rapport. Je sais que c'est ardu pour l'avoir également fait lors de précédentes législatures. En conclusion et pour faire simple, le groupe AIM votera ces comptes 2008."

Au nom du groupe socialiste, **M. Hernot** tient en premier lieu à remercier les collaborateurs de l'administration pour leur travail.

Il fait ensuite remarquer que les comptes sont établis sur la base des derniers chiffres réels connus, soit les rentrées fiscales de 2007. Il mentionne que les socialistes souhaitent éviter les fluctuations de recettes dues à la conjoncture et c'est pourquoi ils refusent de baisser les impôts en période de haute conjoncture, sachant qu'il est facile de baisser les centimes additionnels mais difficile de les augmenter.

Au niveau de l'analyse du budget, **M. Hernot** trouve important de maintenir le budget consacré à l'entretien des immeubles, bien que celui-ci n'ait pas été complètement dépensé, afin de préserver le patrimoine communal. De plus, il estime que la Commune doit rester attentive aux besoins de ses citoyens et investir de manière à maintenir l'emploi et par conséquent les revenus fiscaux. Il note également que de nombreux jeunes Meyrinois souhaitent rester dans la Commune et indique que, dans cette optique, le groupe socialiste veillera au suivi donné à la résolution n° 2008-25 qui demande l'acquisition de terrains aux

Vergers en vue d'y construire des logements. Enfin, il indique que, malgré l'ouverture de l'EVE des Champs-Fréchets, 200 familles attendent encore une place pour leur enfant dans une structure de la petite enfance. En conséquence, les membres de son groupe déposeront des projets allant dans ce sens prochainement.

En conclusion, il annonce que les socialistes approuveront les comptes 2008.

**Mme Ecuyer** donne lecture de la position du parti radical:

"Cette année le compte rendu financier fait état d'un excédent de recettes qui bat tous les records, 19% de plus que prévu, soit 2,6 millions de plus qu'en 2007. Une fois de plus, nos craintes ont été vaines. Nous avons voulu jouer la prudence et ne pas demander de baisse du centime additionnel pour 2008, en vue et des nouvelles charges et des investissements prévus au budget. C'est regrettable car les résultats sont là et on peut même constater une baisse de 3% des charges, environ 2 millions.

Cela nous permet d'envisager sereinement la période actuelle où la crise économique va sans doute écorner les revenus communaux. Mais la marge est grande, la gestion rigoureuse et la Commune n'a pas de dette. Il ne faut donc pas peindre le diable sur la muraille, surveiller de près l'évolution de la situation et agir avec pragmatisme. Sans oublier les citoyens pour qui une baisse d'impôt serait la bienvenue !

Nous tenons à souligner la clarté des documents présentés par l'administration et la précision des explications données par chaque chef de service. Cela nous a permis d'avoir une vision claire et détaillée des comptes annuels et de nous prononcer en toute connaissance de cause sur les charges et les revenus de l'année 2008.

Au nom du groupe radical je tiens à remercier le Conseil administratif ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour leur travail efficace et précis.

Le groupe radical approuvera les comptes 2008."

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met aux votes les différentes délibérations:

a) **Délibération n° 2009-15a**

**relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008**

---

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2009,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de CHF 72'413'400.50 aux charges et de CHF 88'360'905.49 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 15'947'504.99,
3. d'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de CHF 25'000'582.97 aux dépenses et de CHF 3'020'365.75 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 21'980'217.22,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 21'980'217.22 par l'autofinancement à raison de CHF 26'893'323.75 au moyen de la somme de CHF 10'945'818.76 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 15'947'504.99,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 15'947'504.99 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant à l'actif un montant de CHF 203'425'020.55 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	81'241'546.32
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		122'183'474.23
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		203'425'020.55

et au passif un montant de CHF 203'425'020.55 qui se compose de:

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	6'571'282.57
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'223'315.86
- Provisions (nature 24)	18'914'421.91
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	9'982'839.25
- Fortune nette (nature 29)	<u>166'733'160.96</u>
Total du passif	203'425'020.55

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à CHF 26'283'042.95.

b) Délibération n° 2009-16a

**relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008**

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 mai 2009,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008 suivants, pour un montant total de CHF 2'205'162.26, soit:

<b>No</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépassements en CHF</b>
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>5 287.95</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	319.65
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	4 968.30
<b>02</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>591.60</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	510.40
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	81.20
<b>05</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>202 995.11</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	45 462.60
303	ASSURANCES SOCIALES	18 585.70
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	1 073.70
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30 146.19
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	88 486.18
319	FRAIS DIVERS	19 240.74
<b>08</b>	<b>IMMEUBLES DU P.A.</b>	<b>99 898.10</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	3 005.25
303	ASSURANCES SOCIALES	1 681.95
331	AMORTISSEMENTS P.A.	95 210.90
<b>09</b>	<b>AUTRES CHARGES ET REVENUS</b>	<b>22 163.65</b>
319	FRAIS DIVERS	8 686.40
330	PATRIMOINE FINANCIER	13 078.25
331	AMORTISSEMENTS P.A.	399.00

<b>10</b>	<b>ETAT CIVIL</b>	<b>2 131.99</b>
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	819.55
306	PRESTATIONS EN NATURE	200.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	780.00
319	FRAIS DIVERS	332.44
<b>11</b>	<b>SECURITE MUNICIPALE</b>	<b>30 757.05</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	21 374.75
303	ASSURANCES SOCIALES	8 954.15
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	422.15
331	AMORTISSEMENTS P.A.	6.00
<b>14</b>	<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>43 393.25</b>
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	171.80
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	196.75
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	347.70
352	COMMUNES	42 677.00
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>155.15</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	102.75
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	52.40
<b>21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>85 262.15</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	39 863.80
303	ASSURANCES SOCIALES	2 684.15
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	3 246.57
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	10 494.10
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	11 528.74
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	593.57
319	FRAIS DIVERS	2 690.42
331	AMORTISSEMENTS P.A.	0.80
361	CANTONS	14 160.00
<b>30</b>	<b>ENCOURAGEMENT A LA CULTURE</b>	<b>303 468.52</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	51 054.70
303	ASSURANCES SOCIALES	5 860.55
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	12 883.55
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1 405.77
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	246.18
317	DEDOMMAGEMENTS	184.70
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	50 908.13
331	AMORTISSEMENTS P.A.	44 440.91
365	INSTITUTIONS PRIVEES	136 484.03
<b>33</b>	<b>PARCS ET PROMENADES</b>	<b>28 258.86</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	369.70
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	6 522.00
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5 586.21
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	179.95
331	AMORTISSEMENTS P.A.	15 601.00

<b>34</b>	<b>SPORTS</b>	<b>46 113.04</b>
306	PRESTATIONS EN NATURE	27 241.84
365	INSTITUTIONS PRIVEES	18 871.20
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b>	<b>30 772.89</b>
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	1 604.74
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	19 552.20
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	5 696.20
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3 919.75
<b>54</b>	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>	<b>48 486.13</b>
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	13 614.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	3 234.58
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	14 683.66
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	3 835.06
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	12 961.53
319	FRAIS DIVERS	157.30
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES</b>	<b>60 417.45</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	38 855.25
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	14 574.40
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	3 058.70
306	PRESTATIONS EN NATURE	574.15
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	647.05
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2 707.90
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>530.46</b>
306	PRESTATIONS EN NATURE	21.65
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	508.81
<b>78</b>	<b>AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT</b>	<b>4 275.20</b>
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	4 275.20
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>1 063.90</b>
331	AMORTISSEMENTS P.A.	1 063.90
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>1 017 028.39</b>
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	593 501.14
351	CANTONS	423 527.25
<b>94</b>	<b>CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX</b>	<b>171 594.56</b>
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	60.56
330	PATRIMOINE FINANCIER	171 534.00
<b>95</b>	<b>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>516.86</b>
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	516.86
	<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>2 205 162.26</b>

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

\*\*\*\*\*

c) **Délibération n°2009-17a**

**relative à l'approbation du rapport de gestion 2008 du Groupement inter-communal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)**

---

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 mai 2009,

**D E C I D E**

**PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION**

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2008 de l'OPC Meyrin-Mandement.

\* \* \*

15. **Délibération n° 2009-18a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'200'000.- destiné à l'acquisition du parking couvert de Meyrin-Village (PMV SA) et à couvrir les frais liés à cette opération. Rapport de la commission des finances élargie (M. Ragavan, Ve)**

*Ce point a été retiré de l'ordre du jour.*

\* \* \*

16. **Résolution n° 2009-15 présentée par Mathieu Chambers, au nom du parti démocrate-chrétien, visant à soutenir, par la création d'un fonds communal anti-crise, les jeunes/les jeunes adultes, les familles, les aînés, l'emploi et l'économie des citoyennes et citoyens habitant et travaillant sur la commune de Meyrin**

**M. Chambers** explique que son projet a pour but de créer rapidement un fonds communal anti-crise ou une ligne budgétaire d'un montant de 5 millions de francs pour 2009 et 2010.

Il rappelle que Meyrin a enregistré un excédent de recettes pour 2008 de 15.9 millions de francs et cumule depuis 2002 des excédents pour un montant supérieur à 80 millions. La dette communale, qui se montait à 41,5 millions en 2002, est annulée et les provisions mises en réserve depuis 2002 atteignent 19 millions. A l'écoute des différentes prises de position des partis, il a pris note de la volonté d'agir rapidement en raison de la crise.

**M. Chambers** pense qu'il est temps de rendre aux citoyens la monnaie de leur pièce afin de soulager en partie leur budget. Dès lors, le PDC souhaite que des mesures soient prises avant l'été 2009 et jusqu'à la fin de l'été 2010 en menant des actions ciblées et ponctuelles en faveur des personnes physiques et morales, des jeunes, jeunes adultes, familles, aînés et entreprises, pour l'emploi, la formation et la réinsertion professionnelles. Dans cette optique, il propose une participation financière aux frais de formation, de garde d'enfant, d'adhésion aux clubs, d'utilisation des TPG, de prise en charge des apprentis ainsi qu'une aide aux chômeurs et d'autres points qui pourront être discutés en commission d'action sociale, jeunesse et finances conjointe dont il souhaite la rapide convocation afin que son projet soit soumis au vote lors du Municipal de juin.

En résumé, **M. Chambers** trouve important que le Conseil municipal prenne ses responsabilités par rapport à la crise financière.

Personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Iswala** met au vote le renvoi de la **résolution n°2009-15** à la **commission d'action sociale et jeunesse & des finances conjointe**.

Cette proposition est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

\* \* \*

**17. Résolution n° 2009-07a présentée par Adriana Schweizer pour le groupe UDC, Myriam Girardet pour le groupe AIM, Mathieu Chambers pour le groupe DC, Andrea Riman pour le groupe AGT, relative à l'achat du domaine agricole sis au 76, route de Prévessin à Mategnin en vue d'y installer les activités du Manège équestre de Meyrin. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & finances conjointe (Mme Ecuyer, R)**

**Mme Ecuyer** donne connaissance du rapport de la commission tenue le 1<sup>er</sup> avril 2009 sous la présidence de MM. Hamann et Tremblet et en présence de MM. Devaud et Sansonnens, conseillers administratifs, M. Morand, chef du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, ainsi que de Mme Krebs, cheffe du service espace rural de la direction générale de l'agriculture, et M. Breda, président de l'association Pro Natura.

"Cette résolution propose l'achat par la Commune d'un domaine agricole mis en vente dans la zone de Mategnin, dans le but d'y transférer les activités du manège situé actuellement à la rue de la Golette.

La commission auditionne en premier lieu les invités afin de prendre connaissance de tous les éléments nécessaires au débat.

Mme Krebs, juriste, nous présente d'abord les dispositions légales qui régissent l'achat d'un domaine agricole par une commune. Le projet de résolution pose deux problématiques: l'acquisition de terrains en zone agricole et les questions liées à l'aménagement du territoire.

- la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) stipule que l'acquisition de parcelles agricoles est réservée aux exploitants agricoles;
- toute acquisition par une commune destinée à des projets non déterminés ni urgents, n'est pas envisageable;
- la loi sur l'aménagement du territoire exclut toute réalisation à vocation commerciale en zone agricole comme un manège équestre jugé non conforme;
- les demandes en autorisation d'acquérir une parcelle agricole sont soumises à la décision de la commission foncière agricole qui est extrêmement stricte quant à l'application de la loi afin de protéger les zones agricoles de notre canton.

M. Breda, président de Pro Natura, nous informe qu'après avoir eu connaissance du projet présenté ce soir, il a adressé un courrier au Conseil administratif. Il estime que l'implantation d'un manège à cet endroit n'est pas compatible avec le projet de fermeture de la route de Prévessin et la fusion des deux réserves situées de part et d'autre de la route. Il rappelle que ces marais sont considérés comme un site d'importance régionale dans le cadre du projet franco-valdo-genevois en tant que corridor de verdure. Le voisinage d'un manège n'est pas concevable à proximité de réserves naturelles. En zone agricole, il est prévu des surfaces de compensations écologiques comme zone tampon entre les marais, la forêt et le ruisseau, ce qui est déjà ce cas. Cependant ce type d'activité n'est pas accepté en zone agricole, ce qui impliquerait donc un déclassement de la zone agricole en zone sportive pour autant que cela soit possible. Sur ce point, Mme Krebs se montre très pessimiste. Quant à un échange de terrain, il est régi par la même loi que l'acquisition de parcelles. La surface du terrain concerné est le double de celui dont dispose actuellement le manège.

Il est précisé qu'en cas d'offre publique de vente par le propriétaire, la priorité serait donnée à un exploitant même si la Commune fait une meilleure offre. M. Breda nous informe que Pro Natura se portera acquéreur en cas d'offre publique, dans le but de préserver le site ainsi que sa faune et sa flore. Il se dit également prêt à participer à une table ronde permettant de poursuivre le débat pour tenter de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Un initié souligne que l'actuel site du manège se trouve en zone de développement 3, et qu'on pourrait donc y construire des logements. Il pense que ce serait peut-être une base de négociations avec l'Etat pour envisager soit un déclassement, soit un échange, ce qui est loin d'être gagné d'avance.

Il faut cependant savoir que la commune a renouvelé la convention avec le manège pour une durée 20 ans il y a tout juste deux ans.

Les nombreux problèmes soulevés et les avis divergents des commissaires démontrent que ce projet est loin d'aboutir, particulièrement au vu du grand nombre de démarches administratives à entreprendre, sans toutefois avoir la certitude d'obtenir le résultat escompté. Il n'est donc pas judicieux de vouloir le traiter dans l'urgence, sans discussions avec les diverses instances concernées. Pour plusieurs commissaires, la résolution est prématurée.

Un commissaire demande qu'un autre avis juridique soit pris lors d'une nouvelle commission.

Cette demande est refusée par la commission d'urbanisme, avec 1 oui et la majorité évidente contre, et par la commission des finances, avec 3 oui, 7 non et 1 abstention.

Il est suggéré qu'une fiche sur ce sujet soit préparée par la commission d'urbanisme et intégrée au plan directeur communal.

Cette proposition est acceptée par la commission d'urbanisme, avec 9 oui et 2 non, et par la commission des finances avec 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Proposition est faite de supprimer le point 4 du "décide" visant à installer le Jardin Robinson et les scouts sur le site du manège après son déplacement.

Cette proposition est acceptée par la commission d'urbanisme avec 7 oui, 1 non et 3 abstentions et par la commission des finances, avec 6 oui, 1 non et 4 abstentions.

La résolution est mise au vote :

elle est refusée par la commission d'urbanisme par 3 oui, 4 non, 4 abstentions, et acceptée par la commission des finances par 5 oui, 4 non, 2 abstentions."

**M. Dumalle** reconnaît qu'il faudra un jour déplacer le manège mais il considère toutefois que l'endroit choisi pour son déménagement est totalement inadéquat. En effet, il se situe à proximité d'une zone de bas-marais dont l'un des buts est d'accueillir des oiseaux migrateurs, ce qui est incompatible avec une zone de loisirs. Les Verts y sont d'autant plus opposés que la route de Prévessin est destinée à être fermée et qu'il est souhaité préserver l'espace au nord du village de Mategnin en zone naturelle.

En conclusion, les Verts refuseront cette résolution.

**Mme Girardet** fait la déclaration suivante:

"Suite à la commission d'urbanisme et des finances conjointe dont le rapport vient de nous être transmis par Mme Ecuyer avec forces précisions, je relève que l'achat d'une exploitation agricole par une collectivité publique est possible sous certaines conditions:

1. s'il n'y a pas d'acheteur à la valeur de rendement;
2. s'il y a un intérêt pour permettre de conserver un site protégé au sens légal;
3. pour la création d'un établissement public tel qu'une école, curieusement.

Ces requêtes d'acquisition doivent évidemment être soumises à la commission foncière agricole.

Comme je l'avais précisé en commission, nous pouvons parfaitement trouver une solution d'entente avec Pro Natura en proposant par exemple un changement d'affectation de zone, comme l'a relevé Mme Ecuyer dans son rapport, en deux parties, à savoir une zone protégée en bordure des marais et une zone de détente et de loisirs sur la parcelle qui comprend les locaux, le bâtiment et le hangar. Il faut savoir que l'actuel manège se situe exactement en zone de développement 3 et qu'on pourrait parfaitement y construire des logements. C'est vrai que ça pourrait faire une compensation fort agréable, je suppose, à M. Cramer. Pouvoir offrir une place aux scouts, au Jardin Robinson évidemment, ou même utiliser le paddock couvert comme boudodrome par exemple, il y a tout à fait la place de le faire.

Je vous rappelle que le club équestre de Meyrin est une école d'équitation de très bonne renommée qui s'est distinguée dans de nombreux concours officiels. Je ne vois pas pourquoi cette activité ne serait pas considérée au même titre qu'un sport collectif, voire football, hockey, volley-ball qui bénéficient de structures ad hoc: terrains de football en nombre, tribune, patinoire couverte, salles de gym, etc. Le manège étouffe petit à petit mais sûrement par une urbanisation délirante mais nécessaire. Trouvons-lui un site approprié avec des pâturages sur notre belle commune de Meyrin. Il est impératif de garder cette activité qui joue un rôle social, éducatif et permet aussi à des enfants handicapés de prendre confiance en eux parce que l'animal est un point très positif.

Je vous invite donc à voter favorablement cette résolution.

Quant au fait que la route de Prévessin soit bientôt fermée, je ne pense pas que cela pose un grand problème car il faudra maintenir l'accès à la ferme Félix. On va donc également trouver une solution pour l'autre côté."

**M. Mastoura** donne connaissance de la position des socialistes:

"L'acquisition de parcelles agricoles est réglementée par la loi fédérale sur le droit foncier rural réservé aux exploitants agricoles sur le principe ou aux collectivités locales sous certaines conditions. Les dispositions de cette loi selon les articles 64 et 65 permettent donc aux collectivités publiques d'acquérir le terrain pour la création d'un établissement public tels qu'une école, etc. La résolution en question ne va pas dans le sens de ces deux articles. Son objectif est d'acquérir un terrain pour une réalisation future à but commercial, comme un manège équestre en zone agricole. Or, le manège équestre actuel jouit d'un terrain sous contrat de près de 18 ans dès cette année 2009.

Les socialistes sont conscients que la Commune peut acquérir les parcelles dans le cadre d'une offre publique. Vu que les démarches en vue d'un déclassement pour installer un manège équestre demande des efforts considérables, vu les investissements onéreux sans aucune garantie de déclassement et si dans l'hypothèse où le propriétaire souhaite vendre son bien, la priorité est attribuée soit à un agriculteur afin de maintenir la continuité agricole, même si son prix est inférieur à d'autres offres, ou à Pro Natura afin de garder un site d'importance régionale et un corridor de verdure dans cette zone.

Pour les raisons évoquées, le parti socialiste ne soutiendra pas cette résolution."

**M. Charprier** regrette que le rapport de Mme Ecuyer ne mentionne pas une proposition de M. Morand qui consiste à transformer partiellement en zone de bois et forêt l'espace entre les deux marais, ce qui permet de lier ces marais sans empêcher l'installation du manège.

D'autre part, il relève que le premier point du "décide" propose d'entrer en négociation avec le vendeur du domaine concerné en vue d'une proposition d'achat. Aussi trouverait-il dommage de laisser passer cette possibilité qui n'engage à rien, d'autant plus que ce terrain pourrait être utilisé dans un autre but que le manège.

En conclusion, il approuvera cette résolution.

Avant de poursuivre, **M. Iswala** donne lecture de l'article 40 "Abstention obligatoire" du règlement du Conseil municipal :

*"Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les conseillers administratifs et les conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoints ou alliés au même degré ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter".*

En conséquence, il demande à M. Haldemann s'il intervient pour donner la position des radicaux.

**M. Haldemann** le confirme et ajoute s'être abstenu de voter lors de la commission, en précisant n'avoir pas d'intérêt personnel dans cet objet et vouloir donc prendre part au vote. Par contre, si ce dossier devait être accepté et porté devant la CFA, il participera aux débats mais s'abstiendra de voter dans le cadre de la commission.

Il donne ensuite connaissance de la position des radicaux:

"Le groupe radical ne soutiendra pas la résolution n° 2009-07a pour les raisons suivantes:

Premièrement, l'urgence de l'acquisition de cette parcelle n'est pas un argument car l'activité du centre équestre actuel est garantie pour environ 18 ans, c'est donc un bail particulièrement long et qui ne requiert en aucun cas de précipitation car rien ne met en péril son activité.

La parcelle concernée par la résolution est assujettie à la loi fédérale du droit foncier rural. C'est pourquoi l'acquisition par la Commune et comme proposé par cette résolution ne nous semble clairement pas possible au vu de l'application de la LDFR.

Pour terminer, l'implantation d'un manège sur cette parcelle requièrerait selon l'office fédéral du développement territorial un déclassement de la zone agricole en zone sportive. En imaginant que ce déclassement puisse être décrété par une loi votée au Grand Conseil, il pourrait faire l'objet de recours par des associations de défense de la nature du fait de la proximité immédiate de la parcelle avec des réserves d'importance régionale.

Nous estimons donc que l'acquisition de cette parcelle telle que proposée n'est à ce jour pas possible, que le déplacement du manège n'est pas urgent et que le choix de cette parcelle n'est pas opportun."

**M. Schweizer** fait remarquer que la Commune manque de terrains et d'infrastructures. Il en déduit qu'il faut absolument entamer des négociations pour l'achat de cette parcelle, ce d'autant plus que le délégué de Pro Natura a fait des ouvertures et que **M. Schweizer** s'inquiète de l'avenir du manège.

D'autre part, il indique que des riverains de la propriété de M. Bosshart seraient intéressés à vendre leur parcelle et se demande s'il ne faudrait pas négocier avec eux. Quant aux réserves, il pense que celles-ci seront probablement un jour touchées par le développement prévu dans la région.

En conclusion, il estime qu'il faut acheter ce terrain car une telle possibilité ne se présente que rarement, et il annonce que l'UDC approuvera cette résolution.

**M. Chambers** signale que, bien que partagés, les démocrates-chrétiens appuieront cette résolution car ils estiment important que la Commune acquiert des terrains. Il relève en effet que s'il est impossible d'y aménager un manège, d'autres activités peuvent être envisagées à cet endroit.

**M. Hulliger** trouve le rapport de Mme Ecuyer un peu partisan puisqu'elle a omis de signaler que le représentant de Pro Natura semblait d'accord d'entrer en matière sur les propositions faites par M. Morand. Il note qu'en acceptant cette résolution, cela laisse ouverte une possibilité pour la Commune d'acquérir cette parcelle, contrairement à son refus.

**M. Dumalle** constate que plusieurs conseillers doutent de l'opportunité de déplacer le manège sur la parcelle de M. Bosshart et relève que cette résolution comporte deux aspects: la Commune doit-elle acheter un domaine agricole à la vente et veut-on y implanter un manège ? Toutefois, elle demande clairement d'acquérir ce terrain pour y implanter un manège. Aussi propose-t-il de dissocier l'achat de la parcelle et l'implantation du manège sur celle-ci.

Pour **M. Charpier**, les conclusions du "décide" n'impliquent pas obligatoirement l'installation d'un manège sur le terrain.

**M. Hulliger** propose de rajouter un point 2 au "décide" à savoir : "de négocier avec le canton pour proposer un déclassement du terrain en échange de la libération du terrain actuellement occupé par le manège".

**M. de Prévile** fait remarquer à M. Chapier que le titre de la résolution mentionne clairement l'installation d'un manège sur le domaine en question.

Quant à séparer les aspects relatifs à l'achat du terrain et à l'installation du manège, comme l'a proposé M. Dumalle, il fait remarquer que demander à l'administration de négocier l'acquisition d'un terrain agricole aura un coût alors que cette tentative est quasiment vouée à l'échec, la loi y relative étant fédérale. En résumé, si **M. de Préville** est d'accord de rechercher une solution pour le manège, cette option lui paraît un combat perdu d'avance.

**M. Charpier** propose d'enlever la mention relative au manège dans le titre car il trouve important d'acquérir le terrain.

**M. Iswala** lui propose de soumettre un **amendement** y relatif au vote. Il met donc aux voix la suppression de la mention suivante dans le titre de la résolution:

*...en vue d'y installer les activités du manège équestre de Meyrin.*

Cet **amendement** est **REFUSE PAR 12 NON, 10 OUI ET 4 ABSTENTIONS.**

Il met ensuite aux voix l'**amendement** proposé par M. Hulliger qui consiste à rajouter un point 2 au "décide", à savoir :

*2. de négocier avec le canton pour un déclassement du terrain concerné en vue de libérer le terrain occupé par le manège.*

Cet **amendement** est **REFUSE PAR 13 NON, 12 OUI ET 2 ABSTENTIONS** (*M. Iswala a dû voter en raison de l'égalité des voix pour et contre l'amendement*).

**M. Iswala** met ensuite au vote la **résolution n° 2009-07a**

**présentée par Adriana Schweizer pour le groupe UDC, Myriam Girardet pour le groupe AIM, Mathieu Chambers pour le groupe DC, Andrea Riman pour le groupe AGT, relative à l'achat du domaine agricole sis au 76, route de Prévessin à Mategnin en vue d'y installer les activités du Manège équestre de Meyrin**

---

Vu la récente mise en vente du domaine agricole sis 76 route de Prévessin à Mategnin;

Vu le déclassement en zone de développement 3 des terrains agricoles des Vergers utilisés jusqu'à présent comme pâturages pour les chevaux;

Vu les engagements contractuels de la commune de Meyrin vis-à-vis de la société coopérative du Manège de Meyrin et la récente reconduction de la convention d'exploitation pour une vingtaine d'années;

Vu la réorganisation des circulations et les transformations du quartier de la Golette;

Vu les nuisances induites et subies par les activités équestres du Manège;

Vu la résolution 2008-27 proposée par M. J.-P. Hulliger, au nom de l'AIM, relative au déplacement du Jardin Robinson et à sa reconstruction sur un nouveau site permettant une réalisation rapide, acceptée par un vote unanime du Conseil municipal le 9 décembre 2008;

Vu la nouvelle affectation de la Ferme de la Planche et la recherche d'un nouveau lieu d'accueil pour les activités des scouts sur Meyrin;

Vu l'emplacement "idéal" du Manège de la Golette, entre village et Cité, à proximité des quartiers d'habitations, pour envisager la construction d'un nouveau Jardin Robinson et de la "maison des scouts";

Vu l'excellente santé des finances communales (dettes annulées, excédents récurrents);

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement & finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 mai 2009,

## REFUSE

**PAR 12 OUI, 13 NON ET 1 ABSTENTION**

de mandater le Conseil administratif pour:

1. entrer en négociation avec les vendeurs du domaine agricole Bosshart à Mategnin en vue d'une proposition d'achat,
2. préparer une délibération concernant un crédit d'investissement pour l'achat de ce domaine agricole,
3. évaluer avec les administrateurs actuels du Manège les coûts induits par le déménagement du Manège et son installation sur ce nouveau site.

\* \* \*

### **18. Rapport du délégué à la CCIT (commission consultative intercommunale transfrontalière) (M. Hernot, S)**

#### **Rapport annuel mars 2008 mars 2009**

*Les délégués se sont réunis en séance plénière à deux reprises durant cette période. A Saint-Genis-Pouilly le 1 octobre 2008 et au Grand-Saconnex le 11 mars 2009.*

*L'assemblée du 1<sup>er</sup> octobre 2008 est présidée par M. Louis Pouyat (Thoiry). Selon les statuts, la CCIT désigne deux co-présidents pour deux ans, un représentant des communes françaises et un des communes suisses. Les dates des élections municipales étant différentes dans les deux pays, le comité avait décidé de prolonger le dernier mandat des co-présidents d'une année afin de faire coïncider la désignation des co-présidents avec les nouveaux conseils municipaux issus des urnes dans les deux régions. Cette disposition a été renouvelée pour la désignation des nouveaux co-présidents (Mme Anna De Riva, Collex-Bossy, et M. Louis Pouyat, Thoiry).*

*Au cours de cette assemblée, les comptes généraux de la CCIT et ceux de la Trans'2007 ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes ont été présentés puis soumis à l'approbation des délégués. Ces comptes présentant une gestion saine, ils ont été acceptés à l'unanimité.*

*En 2008, l'activité prévue par la commission jeunesse, journée sportive entre les écoles françaises et suisses, a dû être annulée en raison des conditions météorologiques. En ce qui concerne la Trans', l'enthousiasme s'est quelque peu "assoupi" et la commission réfléchit au moyen de la redynamiser.*

*La seconde partie de cette assemblée a été animée par Mme Julie Barbey Horvath, géographe urbaniste au Cabinet Roland Ribi & associés, ingénieurs-conseils en transports et déplacements, sur le thème :*

***Développement des mobilités douces dans les communes de la CCIT: quelles stratégies ?***

*Les enjeux suivants ont été évoqués:*

*Arrivée du tramway (Meyrin, Grand-Saconnex, Saint-Genis, Ferney...)*

*Itinéraires vélo de rabattement à prévoir*

*Chemins piétonniers jusqu'aux arrêts*

*Grands pôles d'attraction*

*Organisations internationales, Aéroport, CERN, ZIMEYSA*

*Un développement urbain à organiser en fonction du transport public*

*Meyrin - les Vergers*

*Satigny - le RER en croissance*

*Tenir compte des transports publics dans les aménagements de modération*

*Des noyaux villageois à préserver ou à revaloriser.*

*Le 11 mars 2009, les maires, les conseillers administratifs, les adjoints et les conseillers municipaux de toutes les communes de la CCIT sont conviés à la présentation d'une étude comparée des fonctionnements institutionnels au pays de Gex et à Genève. Cette invitation répond à une demande des membres de la CCIT soucieux de bien comprendre les systèmes politiques et administratifs qui régissent le fonctionnement des communes. Cette présentation a lieu au Grand-Saconnex. Nous constatons, avec regret, que, seuls trois représentants de la commune de Meyrin se sont déplacés. Vous trouverez le power-point de présentation sur le site "[www.ccit-info.org](http://www.ccit-info.org)".*

***Manifestation de la CCIT***

*Un projet de s'associer au "Festival du développement durable" organisé du 3 au 7 juin 2009 sur l'ensemble du territoire genevois a été envisagé afin de l'étendre aux communes françaises. Outre le fait que les communes de Satigny et de Meyrin ont déjà annoncé leur participation à ce festival, l'organisation d'une telle manifestation au niveau transfrontalier pose de nombreux problèmes de logistique. La CCIT renonce en tant que telle à s'associer à ce festival. Néanmoins elle invite les communes membres à y participer à titre individuel.*

*La CCIT n'ayant pas de mandat politique, ses possibilités d'action sont limitées. Elle ne peut que suggérer des pistes de réflexions aux commissions politiques existantes (exemple: urbanisation de la région franco-valdo-genevoise en 2007 ou le développement de la mobilité douce en 2008). Le bureau devra se pencher sur cette problématique s'il veut que cet organe de rencontre et d'échange garde un certain dynamisme.*

\* \* \*

#### 19. Projets de résolution

Néant.

\* \* \*

#### 20. Projets de motion

**M. Hulliger** indique que selon la présentation de M. Donzé lors de l'examen du compte-rendu, il s'avère que les polices municipales ont dorénavant de nouvelles prérogatives leur permettant d'agir de manière plus efficace. M. Donzé regrettait toutefois de ne pouvoir effectuer des contrôles de vitesse sur les routes communales, alors que certains automobilistes dépassent largement les vitesses autorisées. Aussi face à l'impuissance de la police municipale et aux limites de la police cantonale qui fait très peu de contrôles de vitesse sur le territoire meyrinois, il propose de demander à l'ACG de faire pression auprès du canton pour que les polices communales puissent effectuer des contrôles de vitesses. Il va de soi que ceux-ci n'ont pas pour but de remplir les caisses de la Commune mais de limiter les risques d'accident.

En conclusion, il demande le vote immédiat car il ne voit pas l'utilité de renvoyer cette motion en commission.

En l'absence momentanée de M. Iswala, **M. de Préville** met au voix le **vote immédiat** qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il met ensuite au vote la **motion n° 2009-03**

**présentée par Jean-Philippe Hulliger au nom de l'AIM demandant au Conseil administratif d'inciter, par le biais de l'ACG, toutes les communes genevoises à faire pression auprès du Canton pour que les différentes polices municipales obtiennent le droit de contrôler officiellement la vitesse des automobilistes sur leur territoire**

---

Vu les contrôles indicatifs effectués par la police municipale;

Vu l'incivilité de nombreux automobilistes sur certains axes routiers meyrinois;

Vu le manque d'effectif de la gendarmerie genevoise limitant les contrôles répressifs;

Vu le souhait de notre police municipale d'effectuer ces contrôles;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 mai 2009,

## DECIDE

### PAR 20 OUI, 2 NON ET 4 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif d'inciter, par le biais de l'ACG, toutes les communes genevoises à faire pression auprès du Canton pour que les différentes polices municipales obtiennent le droit de:

1. s'équiper en matériel destiné au contrôle de la vitesse des véhicules,
2. contrôler officiellement la vitesse des véhicules sur leur territoire,
3. verbaliser les excès de vitesse en conséquence.

\* \* \*

#### 21. Propositions individuelles

**Mme Ecuyer** propose que le service de l'urbanisme organise une visite de la tranchée couverte pour les conseillers municipaux, de préférence un samedi matin.

**M. Sansonnens** en prend note mais fait remarquer qu'il ne serait pas intéressant de visiter le chantier un samedi, jour où il n'y a aucune activité.

\*\*\*\*\*

**M. Chambers** signale que la personne chargée des affaires extérieures de l'Aéroport international de Genève souhaite inviter les conseillers municipaux à une visite de l'aéroport. Aussi propose-t-il au bureau de prendre contact avec cette personne afin de fixer une date et les modalités de cette visite.

\* \* \*

## 22. Questions

**M. Robert** relève que le passage à niveau du chemin des Batailles est fermé par des hautes barrières mais qu'il est aisé pour un piéton de passer à côté. Or, il est fréquent que des jeunes sortant du Moa club traversent les voies CFF pour rejoindre Meyrin.

En conséquence, craignant un accident, il demande de fermer plus efficacement le passage sur les voies.

**M. Devaud** reconnaît que cet endroit est dangereux et ajoute que la même problématique a été soulevée par des membres de l'Association Meyrin-ouest pour la gare de Vernier-Meyrin, où certains préfèrent traverser les voies plutôt que d'emprunter le passage souterrain. Il va donc prendre contact avec les responsables de Vernier pour essayer de trouver une solution tout en faisant remarquer qu'il sera difficile d'empêcher totalement le passage sur les voies.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** s'étonne que la pétition demandant le maintien de la ligne de bus 28, qui a réuni 4'527 signatures et a été déposée au Grand Conseil avec copies au Conseil d'Etat et à la commune de Meyrin, n'ait pas été transmise au Conseil municipal alors qu'elle était accompagnée d'un courrier qui lui était adressé. De plus, il ne comprend pas l'absence de réaction communale alors que plus de  $\frac{3}{4}$  des signataires sont meyrinois. En conclusion, il demande quelles suites seront données à cette pétition.

**M. Devaud** explique que les TPG en ont eu connaissance et ont commencé à étudier ce dossier cette semaine. Il fait remarquer toutefois que la pétition a été adressée en premier lieu au Grand Conseil et que c'est aux députés d'y répondre mais qu'ils ne sont pas en mesure de le faire aussi rapidement que le souhaite M. Hulliger.

Pour **M. Hulliger**, une pétition peut être déposée auprès de plusieurs instances, lesquelles peuvent donc l'étudier de leur côté, quitte à confronter leurs points de vue par la suite. Aussi estime-t-il que la Commune doit réagir rapidement afin de montrer la volonté de la population de maintenir cette ligne, et il espère donc qu'une commission d'urbanisme, mobilité et logement sera convoquée par son président pour en discuter.

\*\*\*\*\*

**M. Charpier** a appris avec inquiétude qu'il était prévu d'arracher plusieurs végétaux importants dans le Jardin alpin afin d'aménager une piste cyclable. S'il n'est pas opposé à la mobilité douce, il aimerait toutefois avoir des informations sur les arrachages envisagés que certains ont même qualifiés de saccages.

**M. Sansonnens** répond que le projet officiel, qui prévoit une piste piétons/ cyclistes le long du mur actuel du Jardin alpin, a été mis à l'enquête publique mais que la Commune n'a pas encore eu connaissance des observations émises à cette occasion. Il ajoute que cette solution a été retenue afin que le tram puisse aller en ligne droite sur la route de Meyrin mais qu'il n'y aura pas de saccage du Jardin alpin.

\* \* \*

### **23. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2009-2010**

#### **a) Election du/de la président-e**

**Mme Doudin** annonce que le groupe des Verts annonce la candidature de M. Surane Ragavan et fait la déclaration suivante :

"En présentant l'an dernier M. de Préville à la vice-présidence de ce Conseil, nous l'avions pressenti comme futur président du Conseil municipal. M. de Préville pensait pouvoir réunir les conditions pour assumer la responsabilité de président du Conseil municipal et il s'y préparait.

Si la charge de président du Conseil municipal était uniquement honorifique, si elle était uniquement l'expression d'une reconnaissance pour services rendus, elle reviendrait évidemment à M. de Préville. Or, à nos yeux et aux yeux de M. de Préville, elle est bien plus que cela. Elle requiert avant tout une très grande disponibilité. Or, en tant qu'entrepreneur indépendant, M. de Préville se voit contraint de privilégier le développement de son entreprise. Celle-ci s'est développée au cours de l'année écoulée et requiert aujourd'hui de plus en plus de déplacements à l'étranger à des moments que notre collègue ne peut pas choisir lui-même. M. de Préville nous a donc fait part que, dans l'intérêt de notre Conseil municipal et dans l'intérêt des nombreuses associations qui attendent une reconnaissance des élus à l'occasion de leur assemblée générale, il se voyait contraint de renoncer à présenter sa candidature à la présidence du Conseil municipal. M. de Préville n'a pas pris cette décision de gaîté de cœur et nous le remercions ce soir de son travail accompli au Bureau. La décision de M. de Préville témoigne d'une grande loyauté à l'égard de notre Conseil. Nous le remercions également de poursuivre son engagement de conseiller municipal en dépit de son emploi du temps extrêmement occupé.

Dès lors, les Verts ont décidé de présenter la candidature de M. Surane Ragavan. Il n'est pas facile de trouver dans un parlement de milice un candidat qui réunisse toutes les conditions idéales. M. Ragavan s'est également lancé dans la création d'une entreprise mais, à la différence de celle de M. de Préville, cette entreprise en est actuellement à ses débuts et est dirigée par une équipe. M. Ragavan nous a assurés qu'il pouvait s'engager à avoir la disponibilité nécessaire au cours de l'année à venir.

Si la disponibilité est un critère important, une condition de départ que d'autres conseillers municipaux verts ne remplissaient pas, elle n'est pas un critère suffisant. Nous estimons toutefois que M. Ragavan remplit les critères les plus importants, raison pour laquelle nous lui avons exprimé notre entière confiance:

- M. Ragavan a la capacité d'animer et de gérer des séances. Il l'a prouvé dans des contextes associatifs pas toujours faciles. Il a une vivacité d'esprit et une capacité d'apprendre très vite. Il saura donc rapidement apprendre à remplir sa nouvelle fonction et à s'adapter au nouveau règlement si celui-ci entre en vigueur au cours de l'année à venir. Il dispose à la fois de la fermeté et de la souplesse nécessaires pour présider notre Conseil.
- M. Ragavan connaît parfaitement la commune de Meyrin et son réseau associatif. Il n'aura donc pas besoin de potion, car il est tombé dans la marmite meyrinoise quand il était tout petit. Il a fréquenté de nombreuses associations. Toujours très entreprenant, il a même fini par en créer une lui-même. C'est un gamin de Meyrin dans la veine des Chevrolet, des Mutter et des Hodgers qui ont fait et font la fierté de notre commune.
- M. Ragavan donnera de notre Conseil qu'il représentera, si vous voulez bien l'élire, une image certes un peu différente de celle des présidents qui l'ont précédé, mais ce sera une image également représentative de notre commune. Nous attendons de notre nouveau président qu'il montre, par sa présence, aux jeunes de notre commune que l'engagement pour le bien commun les concerne aussi. Nous espérons qu'il donnera ainsi aux jeunes l'envie de s'engager. Nos associations politiques, culturelles, sociales et sportives ont besoin de cette relève.
- Certains parmi vous ont évoqué le manque d'expérience de notre candidat, sans remettre en question ses capacités. Ils auraient aimé un candidat qui ait gravi patiemment les échelons. Premièrement, ce candidat nous ne l'avons pas, et, deuxièmement, nous ne pensons pas que cela représente un critère déterminant. Les Verniolans ont élu un conseiller administratif qui n'avait jamais siégé au Conseil municipal et qui ne vivait de surcroît que depuis une année dans la commune. Ils l'ont simplement jugé compétent et capable. Les citoyens de la plus grande puissance ont également réfuté l'argument du manque d'expérience et ont élu un candidat qu'ils ont jugé capable et bon pour leur pays.

Revenons à notre niveau communal, les Verts estiment que Surane Ragavan a les capacités et les compétences nécessaires et que sa présidence sera une bonne chose pour notre commune. Nous lui accordons évidemment le droit à l'erreur, comme nous l'avons accordé à tous les présidents qui l'ont précédé. Nous sommes toutefois convaincus qu'il respectera ses engagements et vous invitons à lui accorder également votre confiance en l'élisant ce soir à la présidence du Conseil municipal."

**M. Schweizer** est sceptique quant à cette candidature et demande le vote à bulletins secrets. Il relève en effet le manque d'expérience de M. Ragavan et ne comprend pas pour quelles raisons les Verts ne proposent pas un autre candidat plus expérimenté.

**M. Hulliger** est du même avis bien qu'il reconnaisse les compétences de M. Ragavan. Il considère en effet qu'il faut une certaine expérience pour gérer une séance et trouve risqué de nommer un président n'ayant que cinq mois de présence au Municipal, d'autant plus que M. Ragavan n'a jamais présidé de commission. Il a pris note que les Verts n'avaient pas d'autre alternative et relève que trois d'entre eux se sont succédés au Bureau depuis le début de la législature, ce qu'il regrette.

Il constate que trois hypothèses pourraient être envisagées, soit faire une rocade entre les démocrates-chrétiens et les Verts pour la présidence mais ce n'est pas le souhait du PDC, soit élire un autre membre des Verts mais cela s'avère impossible, soit enfin présenter une contre-candidature, ce qui est gênant car cette place revient au groupe des Verts.

**M. Chambers** partage la position de M. Hulliger et ajoute qu'il trouve M. Ragavan trop jeune et novice pour la présidence. Il regrette que les Verts n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un meilleur candidat.

**M. Hulliger** propose une suspension de séance.

**Mme Bordry** indique que les Verts proposent un seul candidat, et précise que cette tâche demande une disponibilité que les autres membres n'ont pas mais qu'il ne s'agit pas d'une mésentente dans le groupe.

**M. Iswala** met au vote la **suspension de séance** qui est **refusée à la majorité évidente**.

Il est donc procédé au vote à bulletins secrets et M. Hubert et Mme Girardet sont nommés scrutateurs.

#### Résultat du vote

Bulletins distribués 27  
Bulletins rentrés 27  
Bulletins valables 25

M. Ragavan obtient 15 voix

M. Dumalle obtient 10 voix

**M. Ragavan** est donc élu **président** du Conseil municipal **avec 15 voix**.

*(Applaudissements)*

#### **b) Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> vice-président-e**

**Mme Bocard** indique que les démocrates-chrétiens proposent la candidature de M. Tremblet.

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Tremblet** est élu **1<sup>er</sup> vice-président** à l'unanimité moins 1 abstention.

#### **c) Election du/de la 2<sup>ème</sup> vice-président-e**

**M. Mizrahi** annonce que le groupe UDC présente la candidature de **M. Hubert**.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Hubert** est élu **2<sup>ème</sup> vice-président** avec 19 voix.

d) **Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> secrétaire**

**M. Hernot** signale que le parti socialiste présente la candidature de M. Iswala.

**M. Hulliger** s'étonne de cette proposition dans la mesure où c'est à Mme Girardet qu'aurait dû revenir ce poste. Il présente donc la candidature de Mme Girardet et demande le vote à bulletins secrets.

Résultat du vote

1<sup>er</sup> tour

Bulletins distribués 27  
Bulletins rentrés 27  
Bulletins valables 26

M. Iswala obtient 13 voix  
Mme Girardet obtient 13 voix

*(M. Boccard quitte la séance)*

2<sup>e</sup> tour

Bulletins distribués 26  
Bulletins rentrés 26  
Bulletins valables 26

M. Iswala obtient 13 voix  
Mme Girardet obtient 12 voix  
M. Hulliger obtient 1 voix

**M. Iswala** est donc élu **1<sup>er</sup> secrétaire** avec 13 voix.

e) **Election du/de la 2<sup>ème</sup> secrétaire**

**M. Haldemann** annonce que le groupe radical propose la candidature de **Mme Ecuyer**.

**M. Hulliger** propose la candidature de Mme Girardet et demande le vote à bulletins secrets.

Résultat du vote

Bulletins distribués 26  
Bulletins rentrés 26  
Bulletins valables 26

Mme Ecuyer obtient 13 voix  
Mme Girardet obtient 12 voix  
M. Hulliger obtient 1 voix

**Mme Ecuyer** est donc élue **2<sup>ème</sup> secrétaire** avec 13 voix.

f) **Election de deux membres**

**M. Charpier** annonce que l'Alliance de gauche propose de reconduire sa candidature.

**M. Hulliger** indique que l'Alliance des indépendants meyrinois présente la candidature de Mme Girardet.

**M. Charpier** et **Mme Girardet** sont élus **membres** avec 25 voix chacun.

\* \* \*

**M. Iswala** conclut la séance par le discours suivant:

"Chers conseillères et conseillers municipaux,

Je tiens tout d'abord à féliciter M. Ragavan pour son élection. En très peu de temps que je connais M. Ragavan, j'ai appris toute de suite à apprécier les qualités, intègre, cordial, ayant le respect de l'autre. J'en suis sûr, il saura être un président à la hauteur de cette tâche pas toujours facile. Tu n'as pas eu l'occasion d'être à mes côtés pour me servir de l'eau plate pendant mon année de présidence, par contre, moi, je me réjouis de pouvoir t'en servir durant ton mandat comme président du Conseil municipal. Ragavan, mon fils, je te souhaite bon vent et que cette année t'apporte la satisfaction que tu mérites.

Cette année a été pour moi un véritable honneur: celui de servir ma commune de Meyrin.

J'aimerais également remercier tous les membres du Bureau pour leur présence et leur soutien tout au long de l'année, surtout dans certains moments difficiles et critiques.

Chers collègues conseillers municipaux, permettez-moi de remercier toute l'équipe du secrétariat général, tous les chefs de service et toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. Grâce à leur professionnalisme, leur savoir-faire, leur gentillesse et leur patience aussi, car il n'est pas toujours facile de répondre à toutes les exigences parfois étonnantes des commissaires. Je tiens surtout et tout particulièrement à remercier notre secrétaire général, M. Solai, qui est un bon serviteur de la commune, celui sur qui on peut toujours compter, un vrai professionnel, mais aussi un homme de cœur, d'une gentillesse et placidité exemplaires.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, une année s'achève, une année passionnante, pleine de défis à relever, où les enjeux n'ont pas manqué, ni les écueils d'ailleurs.

Oui, cette année a été pour moi un véritable honneur, celui d'être sans honte et sans cesse au service de ma commune.

Pour rappel, Meyrin est un carrefour où les cultures se mélangent et se rencontrent. Sur le plan personnel, c'est une année que je n'oublierai pas, étant donné qu'elle a tellement été riche en événements importants, jalonnée par des représentations les unes plus intéressantes que les autres, dans tous les milieux: culturels, internationaux, sportifs, associatifs, religieux et bien évidemment avec les diverses communautés étrangères habitant dans notre commune depuis de nombreuses années et avec lesquelles j'ai pu avoir un contact régulier et qui m'ont permis de mieux comprendre et de mieux connaître le travail immense que les responsables de ces associations font sur le terrain, des rencontres avec des gens formidables qui se donnent sans compter bénévolement pour la Commune.

Cette commune où se côtoient des trentaines de nationalités, ce carrefour international où les cultures se mélangent et se rencontrent, est une mosaïque impressionnante, une richesse non seulement pour la Commune mais pour Genève et pour la Suisse toute entière. Sachez que notre commune a toujours défendu les valeurs de tolérance et d'humanisme.

Chers collègues, ne nous laissons pas endormir sur nos lauriers car notre canton connaît des difficultés majeures qui ne laissent pas notre commune à l'abri d'un parapluie doré. Avec un chômage important, le plus élevé de tous les cantons suisses, ayant comme conséquences le chômage de longue durée, la précarité et l'exclusion. Nos concitoyennes et concitoyens ont des difficultés à se loger à des prix raisonnables des problèmes d'environnement et de qualité de vie peuvent créer un certain sentiment d'insécurité.

Oui, chers collègues conseillères et conseillers municipaux, nos concitoyennes et concitoyens sont inquiets, ils nous le font savoir en nous interpellant de manière polie et pertinente.

A l'heure où une grave crise économique et financière déferle sur l'Europe et sur le monde, à l'heure où une grave récession pointe son nez, avec les conséquences que l'on sait, à l'heure où le bien public est menacé, il est de notre devoir, en tant qu'élus-e-s, de tout faire à notre niveau pour aider nos concitoyennes et nos concitoyens à surmonter cette crise avec dignité et espérance. Défendre cet esprit, auquel nous sommes toutes et tous attachés, c'est faire le pari sur l'avenir d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, plus solidaire et plus respectueux aussi.

Ayant abusé de votre écoute et patience, veuillez accepter ce bouquet de fleurs qui redonne le sourire à la personne qui le reçoit.

Je lève la séance et souhaite à toutes et à tous un bon retour paisible à la maison."

*(Applaudissements)*

\* \* \*

**La séance est levée à 0h30/SH.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 29 juin 2009.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire:

Le président:

Emile HUBERT

Placide ISWALA